

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 18 mai 2006 à 13 h 30

Salle Fraser et Blondeau

Hôtel Lévesque

171, rue Fraser

Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MAI 2006	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. FRANÇOIS DUROCHER	4
M. GASTON HERVIEUX	12
Mme ANNE BERNIER.....	13
M. JACQUES RIOUX	15
M. GASTON HERVIEUX	18
Mme ANNE BERNIER.....	23
M. JEAN-PAUL MARQUIS	31
M. GILBERT DELAGE.....	41
M. GEORGES-GUY PELLETIER	45
M. MARIE-LOUIS PLOURDE	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme CLAIRE BÉRUBÉ	57
M. BENJAMIN GAUDREAU	63
M. NORMAND COUILLARD.....	69
M. RÉAL MORIN	78
M. FRANÇOIS DUROCHER	82
M. GASTON HERVIEUX	85
M. GEORGES-GUY PELLETIER	92
M. GASTON HERVIEUX	93

**SÉANCE DU 18 MAI 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonjour, bienvenue à cette sixième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

10 Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez des documents à déposer ou que vous avez déposés, ou encore des réponses à des questions qui devaient être répondues aujourd'hui.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

15 Bonjour monsieur le Président. Nous avons déposé l'étude de faune aviaire qui a été faite en Iowa.

Par la suite, nous avons fait des vérifications au niveau de l'évaluation dans le secteur de Cap-Chat.

20 Nous avons aussi un rapport complémentaire que nous aimerions présenter de façon résumée et déposer aussi concernant la valeur foncière des parcs éoliens aux États-Unis.

25 C'est les documents que nous avons déposés et les informations complémentaires que nous avons à fournir ce midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

30 Parfait, merci monsieur Boulianne.

Au niveau des personnes-ressources, est-ce qu'il y en a qui ont des documents supplémentaires? Oui monsieur.

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

35 Camille Morneau, du ministère de l'Agriculture. Je viens de déposer le cadre pédologique de la MRC de Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Merci monsieur Morneau.

45 Le registre est présentement ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions.

Excusez-moi, monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

50 Non, simplement pour informer la Commission et l'assistance que j'ai déposé une copie papier de la présentation sur le climat sonore que j'ai faite hier.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Excellent, merci monsieur Talbot.

Monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

60 J'ai déposé donc le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique que vous m'avez demandé hier.

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Merci monsieur Lacasse.

Oui monsieur Fournier.

PAR M. NELSON FOURNIER:

75 Oui, à une question concernant la distribution de l'herpétofaune, j'ai regardé de nouveau l'étude d'impact qui avait été déposée pour voir s'il y avait des données nouvelles, une mise à jour disponible concernant les espèces potentiellement présentes dans le secteur de la zone d'étude.

Ce qu'on pourrait croire aujourd'hui, on a une liste, je cite l'endroit, au 8.2.4 du document principal, herpétofaune:

80 "Au niveau des espèces présentes, on pourrait penser que la salamandre sombre du nord pourrait aussi être présente dans la zone d'étude."

85 C'est une espèce qui est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. On aurait aussi la salamandre à quatre (4) orteils, une espèce susceptible, qui pourrait être présente notamment dans les milieux de tourbières.

Pour ce qui est des reptiles, à la liste déjà déposée, il y aurait possiblement la couleuvre à collier qui serait un reptile qui serait susceptible d'être présent dans la zone d'étude.

100 Pour ce qui est d'avoir une information cartographique à jour, il y a toujours rien de disponible, des versions très à jour. Par contre, sur le site Internet du ministère, dans la section "espèces menacées", on retrouve des fiches concernant les différentes espèces en situation précaire, et on y voit des cartes, pas nécessairement à jour, qui auraient besoin d'être actualisées, mais qui montrent un peu la distribution de ces espèces-là.

105 Alors je laisserai une copie de ces fiches-là au secrétariat.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Merci monsieur Fournier. Croyez-vous que ce serait nécessaire de procéder à un inventaire pour les espèces qui seraient susceptibles d'être désignées ou...

PAR M. NELSON FOURNIER:

115 À ce moment-ci, on sait pas, la planification du réseau routier est là, ça devient difficile de savoir – il aurait été souhaitable d'avoir des inventaires généraux sur la zone d'étude.

120 Par contre, au moment où la planification du réseau routier devrait se faire, si des habitats des espèces en situation précaire étaient rencontrés, ça prendrait effectivement des inventaires pour venir confirmer l'importance de tenir compte de ces espèces-là.

125 Et comme pour certaines espèces, par exemple pour la tortue des bois qui pourrait être présente dans le bassin de la rivière Verte, il y a déjà des mesures de protection que le secteur Faune a déjà adoptées, qui ont été faites pour l'industrie forestière, s'appliquent en forêt publique, mais ça pourrait être des genres de mesures de protection qu'on pourrait aussi utiliser dans un secteur, si la présence de l'espèce était confirmée.

PAR LE PRÉSIDENT:

130 Donc je présume que vous avez des documents sur ce qui se fait en forêt publique, donc la procédure à suivre; est-ce que vous pourriez les déposer?

PAR M. NELSON FOURNIER:

135 Oui, avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Fournier.

130 Donc encore une fois, si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la
Commission, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la
Commission qui est à la table située à l'arrière.

135 Je veux vous rappeler brièvement, encore une fois, les règles de procédure. Donc je
demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, vous pouvez poser
deux (2) questions par intervention, et ce sans sous-question.

Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez. Toutes
les questions et réponses me sont directement adressées.

140 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos
diffamatoire, ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat
serein et respectueux.

145

**PÉRIODE DE QUESTIONS
FRANÇOIS DUROCHER**

PAR LE PRÉSIDENT:

150

J'invite maintenant monsieur André Roussel. Monsieur Roussel n'est pas là.

Monsieur André Stainier.

155

Monsieur Armand Pouliot.

Monsieur Denis Leduc.

Monsieur René Pelletier.

160

Monsieur François Durocher. Bonjour monsieur Durocher.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

165

Bonjour monsieur le Président. Je vais tenter d'élaborer ma première question parce
que je suis un peu incommodé ce matin, physiquement et mentalement.

170

En fait, c'est à la lumière un peu de ce qui s'est dit en fin de soirée hier, j'aimerais être
éclairé là-dessus, sur la question des contrats avec les propriétaires de lots, à savoir le ou les
deux (2) contrats en question, soit celui des options et de la localisation.

C'est quoi la dynamique qui s'établit là-dedans? J'ai pas trop bien saisi.

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Parfait.

Monsieur Boulianne, est-ce que quelqu'un peut expliquer la dynamique des contrats, c'est-à-dire monsieur Durocher aimerait avoir peut-être des explications supplémentaires à cet effet.

180

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

En fait, la première démarche, c'est une option pour un droit superficiaire, une option de trois (3) ans avec un renouvellement de trois (3) ans qui peut s'ensuivre.

185

Avec cette option-là est joint aussi le bail qui sera en vigueur lors de la réalisation du projet, s'il y a des implantations d'éoliennes sur la propriété.

190

Je sais pas jusqu'à quel point je dois aller dans les détails ou passer chaque terme du contrat, c'est quand même quelque chose qui va être public.

PAR LE PRÉSIDENT:

195

Peut-être pas nécessairement, mais est-ce que vous pourriez préciser peut-être votre question. En fait, vous voulez savoir de quelle façon ça fonctionne?

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

200

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

205

Bon, il veut savoir comment la procédure, en fait lorsque vous rencontrez un propriétaire terrien, bon, vous lui offrez d'installer une éolienne. Dans un premier temps, il y a une signature à l'effet de regarder, finalement, la possibilité éventuellement d'installer une éolienne sur sa terre ou son terrain. Exact?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

210

Exactement. Et par la suite, lorsque vient le temps de choisir la localisation précise, c'est une démarche qui se fait en collaboration avec le propriétaire, comme on a mentionné à plusieurs reprises.

215 On fait une description technique précise du lieu d'implantation de l'éolienne, du chemin d'accès, des servitudes qui sont requises. Cette description technique là est préparée par un arpenteur-géomètre, est présentée toujours pour approbation au propriétaire.

220 Lorsqu'il y a un accord sur le principe et la description technique, bien nécessairement, il y a un acte notarié qui s'ensuit pour officialiser toutes ces choses-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Et comme vous vous êtes engagé hier soir, disons qu'un propriétaire qui aurait déjà signé, qui ne veut plus installer d'éolienne sur sa terre ou son terrain, vous vous êtes engagé hier soir à respecter cette décision-là. Exact?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

230 C'est ce qui a été dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Parfait.

Oui, monsieur Durocher.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

240 Ça, c'est dans le cas du contrat d'option.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Bien en fait, le deuxième contrat, il y en a pas parce que c'est partie inhérente au contrat.

250 Lorsque quelqu'un signe un contrat, donc il s'engage dans un premier temps à regarder, et dans un second temps, il y a une discussion entre les parties à l'effet de choisir le meilleur endroit pour le cultivateur en question, où ils installeraient cette éolienne-là ou ces éoliennes-là sur sa terre.

255 Donc à ce moment-là, le cultivateur en question ou le propriétaire en question peut évidemment décider que c'est à tel endroit, le chemin d'accès va passer à tel endroit, et s'il y a entente, bon, ça va.

S'il y a pas entente, si le propriétaire dit, non, moi, ça m'intéresse plus, à ce moment-là l'entreprise s'est engagée, hier soir, à ne pas insister davantage, c'est-à-dire de dire, OK, on résilie le contrat.

260 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Donc il y a un droit de retrait avant localisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

265

Bien, le promoteur s'est engagé à ça, hier soir. Alors que dans le contrat initial, c'était, comment dirais-je, en fait le propriétaire ne pouvait pas refuser définitivement, donc il pouvait refuser une localisation, mais il fallait qu'il y en ait une quelque part sur son terrain.

270 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

En fait, j'ai une deuxième question suivie peut-être d'une requête, une demande, là.

275 Ma deuxième question a trait définitivement à ça, est-ce qu'il serait possible de savoir, comment je pourrais dire, les signataires dans la phase 1 ainsi que la phase 2, qui en sont au point d'avoir signé complètement, à savoir que c'est localisé et réglé.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 C'est au promoteur à vous répondre là-dessus, je vais laisser la parole à monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

285 Bon, c'est sûr qu'il y a eu des signataires qui étaient dans la phase 1, je pense que là, on est rendu avec le plan révisé; ce qui compte, je pense que c'est qu'on présente, ce qu'on a présenté, ce qu'on présente aujourd'hui.

290 Comme on avait discuté hier, il y a une liste des propriétaires qui pourrait être disponible, c'est ce qui avait été discuté hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà.

295

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

J'ai pas très bien saisi cette deuxième partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

La deuxième partie?

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

305

Bien, sa dernière phrase, mettons.

PAR LE PRÉSIDENT:

310

Pouvez-vous répéter un peu, s'il vous plaît, monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

315

Oui. Comme discuté hier, si je me rappelle les termes exacts, c'est les statistiques sur les nombres de propriétaires autorisés, qui ont signé jusqu'à ce jour, qui seraient présentées à la Commission. C'est exactement les termes qui avaient été discutés hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Oui.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Ça en inclut certains de la phase 2A.

325

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça inclut tous les propriétaires qui ont signé la phase 1.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

330

D'accord. Donc ce que j'entends de monsieur Boulianne, c'est qu'il va fournir une liste...

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Il va fournir une liste du nombre de propriétaires, dans chacune des municipalités, avec le nombre d'éoliennes; c'est ça, monsieur Boulianne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

340

Des statistiques, le nombre de propriétaires rencontrés.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

345

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Qui ont signé.

350

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Ça va dans le sens de ma demande, j'étais pour demander à la Commission s'il était possible d'identifier, au niveau d'une liste, effectivement tous les propriétaires signataires de la phase 1, dans un premier temps, et ceux de la phase 2A au moins, et donc d'avoir leurs numéros de lots, leur localisation dans la municipalité par rang, ainsi que les noms des propriétaires.

355

Et également, ce qui m'apparaît important pour moi, avoir une distance précise, puisque c'est localisé, la résidence la plus près de l'éolienne, dans chacun des cas, s'il vous plaît.

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Boulianne.

365

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Moi, je trouve que le niveau d'information demandée commence à être peut-être un petit peu trop précis. Là-dedans il y a, je dirais, une certaine confidentialité, de sorte que je voudrais pas que certains propriétaires qui se soient engagés dans le projet volontairement ne subissent pas de pressions de toutes sortes pour changer leur fusil d'épaule.

370

Alors c'est des informations que j'aimerais peut-être pas divulguer de façon publique, pour le respect des propriétaires qui se sont engagés dans le projet.

375

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Simple commentaire de ma part.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Oui, vous pouvez apporter un commentaire, mais je veux juste dire à monsieur Boulianne que c'est une réponse qui est acceptable, même si elle ne vous satisfait pas.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

385

Bien, je comprends qu'elle peut être applicable pour les vingt (20) éoliennes de la phase 2A, mais pour les six (6) premières, j'ai déjà ça de disponible ici, sur un rapport d'analyse qui est déjà disponible dans la banque.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

En fait, le promoteur vous a répondu. Il préfère, pour question de confidentialité, avec ceux qui ont déjà signé, il préfère garder cette information pour lui.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

395

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Je vous remercie, monsieur Durocher.

PAR LE COMMISSAIRE:

405

J'aimerais éclairer, parce que là, il y a des choses contradictoires.

Qu'est-ce que vous allez fournir, monsieur Boulianne, exactement?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

410

Ce qui avait été discuté hier, c'est les statistiques, le nombre de contrats, d'ententes signées pour les municipalités, jusqu'à ce jour, au niveau de l'avancement du projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

415

Juste le nombre de personnes qui ont signé l'option dans chaque municipalité?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

420

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

425

Et vous aviez pas dit que vous donneriez les numéros de lots, hier, aussi?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, les numéros de lots, exactement.

430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Voilà. Alors il y aura les numéros de lots, avec le nombre de personnes.

435 Et si je comprends bien aussi, suite à la discussion d'hier, c'est que l'emplacement exact n'est pas déterminé sur ces lots, sur cette liste.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

440 L'emplacement exact est déterminé de façon préliminaire, mais c'est toujours sujet à des changements mineurs pour améliorer le projet en tant que tel.

445 Il y a des visites qui doivent être faites avec les propriétaires, cela peut se traduire par des changements, c'est toujours des changements mineurs, de quelques mètres, pour des ajustements sur le terrain.

Aussi, lorsqu'on a discuté hier avec quelqu'un de Saint-Épiphane, il avait été question de regarder une alternative de passer par la 291 pour le chemin d'accès, ces choses-là peuvent amener des changements mineurs.

450 Mais tous ces éléments-là feront partie du dépôt du rapport complémentaire final qui sera déposé à la Commission.

PAR LE COMMISSAIRE:

455 Parce qu'évidemment, pour bien évaluer les impacts, il faut savoir où sont les éoliennes et les chemins. Alors ça, ça fera partie, le document final que nous recevrons indiquera chacune des éoliennes avec les positions à quelques mètres près, comme vous dites, ainsi que les chemins à quelques mètres près.

460 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui. Mon collègue voudrait compléter.

PAR M. ANDRÉ FRENET:

465 Peut-être aussi, peut-être pour expliquer un peu la portion confidentielle au niveau de la localisation, c'est qu'effectivement, on est exactement dans le même domaine, si par exemple un citoyen fait une demande de permis de construction dans une ville, il doit produire des plans

470 exacts de localisation, des plans détaillés de sa construction, ces informations-là, bien qu'elles
soient déposées à la municipalité, ne sont jamais publiques; autrement dit, un voisin peut pas
475 aller voir à la municipalité ces plans-là pour savoir, finalement, comment c'est organisé chez
vous.

La municipalité peut confirmer l'existence d'un permis, des choses comme ça.

475 Ça fait que c'est surtout, la préoccupation ici, c'est que ces informations-là, qui sont des
informations nominales, ne deviennent pas publiques, c'est en ce sens-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

480 Je comprends très bien sauf que nous sommes une commission d'enquête et il y a des
choses qu'on peut aller chercher qu'une municipalité...

PAR M. ANDRÉ FRENET:

485 Au niveau de la Commission, il y avait pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE:

490 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Merci monsieur Frenet.

GASTON HERVIEUX

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaston Hervieux. Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

505 Bonjour monsieur le Président. J'ai reçu ce matin deux (2) lettres, une venant...

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Un instant, monsieur Hervieux, s'il vous plaît.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Un appel urgent, semble-t-il. Alors si vous voulez que je revienne à la suite.

515

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, vous pourrez revenir à la suite, monsieur Hervieux, il y a pas de problème.

520

ANNE BERNIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Anne Bernier, s'il vous plaît. Bonjour Madame Bernier.

525

PAR Mme ANNE BERNIER:

Bonjour. Je vais juste faire remarquer que concernant toute l'histoire des contrats et tout ça, je voudrais peut-être souligner qu'on est conscient que la paix sociale dans nos communautés, par rapport à toute cette dynamique-là, en fait au niveau des critères, en tout cas dans l'avenir, j'imagine que le ministère du Développement durable pourrait tenir compte de ça, du climat social que ça installe dans les communautés. Je ferme la parenthèse.

535

Donc moi, j'ai deux (2) questions que j'ai eu le temps de préparer parce que j'ai pas pu passer hier. J'ai le goût de revenir sur la fameuse notion de zone habitée et inhabitée, il en a été question un peu hier.

540

Donc pour moi, une zone inhabitée, c'est le désert, c'est l'océan et c'est la forêt; pour moi, ça, ce sont des zones inhabitées.

Sur le site du BAPE, on a une bonne idée, bien, une bonne idée, en tout cas on a quand même assez d'information sur les projets qui ont cours dans l'Est du Québec. À Carleton-sur-Mer, Cartier énergie éolienne, ils ont un projet d'implanter soixante-cinq (65) éoliennes essentiellement en milieu forestier, sur des terres publiques, le réseau électrique en majeure partie souterrain converge vers un poste de raccordement situé au cœur du parc éolien.

545

Donc ma question – mardi soir, j'avais posé la question, on m'avait dit, bon, du côté d'Hydro-Québec, on m'avait dit, c'est des questions de rentabilité, du côté du promoteur, on comprend, l'accessibilité, l'acceptabilité des proprios.

550

555

Hier, ce que monsieur d'Hydro-Québec nous a présenté, j'ai trouvé ça intéressant parce qu'effectivement, on comprend que le potentiel éolien, il est important, de la façon dont le plan est présenté, mais il est pas si important que ça.

560

Donc ma question, j'aurais aimé ça que le monsieur de la MRC soit là, elle est très factuelle: est-ce que le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup a la superficie requise et le potentiel éolien pour accueillir un parc en milieu forestier. Donc c'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

565

Bon, de la MRC, il y a effectivement personne, mais je pense que monsieur Lacasse, le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune secteur Énergie, est en mesure de vous répondre, madame Bernier.

Monsieur Lacasse.

570

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Est-ce qu'on peut projeter l'image qu'on avait hier? Donc on pourrait commencer par l'image représentant le potentiel éolien et ensuite, celle des mâts de mesures de vent.

575

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une autre question en attendant, c'est parce que ça suit celle-là, je présume?

580

PAR Mme ANNE BERNIER:

Oui, c'est ça.

585

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on va attendre. En passant, la MRC sera absente toute la journée, donc il y a personne de la MRC aujourd'hui.

590

PAR Mme ANNE BERNIER:

Non, de toute façon, je pense que ça doit se passer ailleurs qu'ici, aussi.

595

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, excusez.

PAR M. ROGER JOANNETTE:

600 Monsieur le Président, peut-être à titre d'information complémentaire en attendant, je voulais vous signaler que certaines MRC, j'ai MRC Rimouski-Neigette entre autres en tête, eux ont essayé, il y avait un potentiel éolien intéressant dans les terres publiques, mais sur des terres inhabitées, entre guillemets, mais il y a la présence de ZEC et les ravages de chevreuils ont été considérés comme des zones d'exclusion.

605 Et vous voyez que dans certains cas, dans ce cas-ci en tout cas, dans le cas de la MRC Rimouski-Neigette, même les secteurs où il y avait, il y a des lignes ici et on va le voir sur la carte, vous remarquerez, dans la MRC Rimouski-Neigette, dans les hauts qu'on appelle, il y a des forts potentiels, la MRC a interdit la présence d'éoliennes dans des secteurs à cause des activités soit de villégiature ou de chasse et de pêche.

610 Alors vous voyez que parfois, dans certains cas, même en territoire forestier, certaines MRC choisissent d'interdire les éoliennes.

PAR Mme ANNE BERNIER:

615 Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

620 Merci monsieur Joannette.

PAR UN INTERVENANT:

625 Oui, monsieur le Président, j'aurais quelque chose à parler sur le coût de l'énergie, moi. Est-ce que je peux parler?

Parce qu'il faut que je m'en aille au centre de recherche au Maine, moi je travaille pour le gouvernement américain, on a des développements très importants, je sais pas si je peux parler, vous présenter ça.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous permettez, madame Bernier? Si madame Bernier permet, je vous le permets. Mais c'est madame Bernier qui est prioritaire.

635 **PAR M. JACQUES RIOUX:**

Ici, j'ai la présentation...

PAR LE PRÉSIDENT:

640

Pardon, pardon, pardon! Veuillez vous nommer, s'il vous plaît, pour les fins de la sténo.

PAR M. JACQUES RIOUX:

645

Oui, Jacques Rioux, de UAS International.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Et UAS International?

PAR M. JACQUES RIOUX:

C'est une firme qui traite au niveau international, dans le monde.

655

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais UAS, c'est "Association of" quoi, là? C'est quoi UAS?

PAR M. JACQUES RIOUX:

660

Présentement, on travaille sur l'énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Qu'est-ce que ça veut dire, U, c'est United?

PAR M. JACQUES RIOUX:

670

C'est United Service Association.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà, c'est ça qu'on voulait savoir, merci monsieur!

675

PAR M. JACQUES RIOUX:

Et puis mon entreprise traite avec le Pentagone, directement avec le Pentagone; et bon, le président Bush, ou des choses du genre, c'est des choses qui viennent nous rencontrer pour le développement de l'énergie.

680

Et présentement, vous parlez d'éoliennes, vous parlez d'énergie, en fin de compte. Nous, avec l'hydrogène, nous pouvons produire un kilowatt pour moins de deux sous (2 ¢), et qui est disponible vingt-quatre (24) heures par jour, soit le climat, qu'il vente ou qu'il vente pas, il est toujours disponible, notre énergie.

685

Ça fait qu'alors, à ce moment-là, j'ai à déposer un document, ici, qui décrit mon association, l'entreprise qu'on a à l'extérieur, au Maine, qui traite avec le militaire et tout le système du Pentagone, qui donne enfin de compte une voiture que nous roulons avec trois (3) gallons d'eau pour trois cent cinquante (350) milles.

690

Nous avons des génératrices qui fonctionnent cent pour cent (100 %) à l'eau et alors, le coût est moins que deux sous par kilowatt (2 ¢/kW).

C'est pour ça que quand je regarde un projet d'éoliennes, pour moi, ça paraît démodé, ça paraît que c'est plus rapport à l'énergie d'aujourd'hui. C'est ce que j'ai à dire.

695

La chose est à vérifier sur le Washington Post, c'est la page du Washington Post que j'ai ici, que je peux déposer. Je connais pas votre système...

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, vous déposez vos documents à l'arrière, à madame Anne-Lyne Boutin. Ces documents-là se retrouveront dans les centres de consultation et également sur le site Internet du BAPE.

705

PAR M. JACQUES RIOUX:

Oui. Et le type qui est nommé, James Zumwalt, est le premier du Pentagone, qui est sur la feuille, et le type décrit l'entreprise que moi, j'ai développé avec d'autres personnes, à Dexter au Maine, que nous avons des véhicules qu'ils sont venus essayer eux autres mêmes, dans l'article ils le disent, dans cet article-là, et que le véhicule fonctionne cent pour cent (100 %) à l'eau, et nous sommes les seuls au monde, aujourd'hui, qui a un véhicule vraiment qui fonctionne cent pour cent (100 %) à l'eau, et on fonctionne avec des génératrices et tout, on a seulement l'usure des moteurs. Et les moteurs usent, théoriquement, à peu près la moitié d'un moteur normal, parce qu'on n'a aucune saleté.

715

L'environnement, ça produit rien comme gaz carbonique. Et nous allons appliquer sur tous les véhicules, le gouvernement américain est en train de nous donner le droit, il a donné soixante-quinze pour cent (75 %) en hydrogène, vingt-cinq pour cent (25 %) en diesel, présentement, sur ses véhicules militaires, que nous allons compléter la présentation dans un mois. Et nous cheminons vers l'hydrogène à cent pour cent (100 %).

720

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Parfait, on vous remercie infiniment. Si vous voulez déposer les documents à l'arrière, à madame Anne-Lyne Boutin, ça nous fera plaisir.

PAR M. JACQUES RIOUX:

730 Merci, bonne journée.

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Oui, monsieur Lacasse, on peut y aller?

Bon, madame Bernier, en attendant qu'ils réussissent à faire la connexion, je vais demander à monsieur Hervieux de revenir, et je vais vous rappeler par la suite. On s'excuse du contretemps.

740

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Oui, monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

750

Excusez, monsieur le Président, on appelle ça un appel aux pompiers sans feu.

Je voudrais apporter une précision, non, c'est pas une précision, je vais reprendre, ça concerne une prévention à la désinformation.

755

C'est que présentement, j'ai reçu une lettre du Bureau d'audiences publiques et une autre du ministère de l'Environnement du Québec, le cabinet du ministre. Ça a été posté, monsieur le Président, le 16 mai. Alors ici, c'est que j'ai une information qu'on va donner suite, du bureau du ministre de l'Environnement, qu'on va donner suite à ma demande d'audiences publiques. Et ici, du Bureau d'audiences, on m'informe de la constitution de cette Commission qui est composée de vous-même et de monsieur Béland.

760

Alors c'est pour essayer de voir comment on pourrait éviter que ce genre de situation là se produise, dans un contexte où les gens ne recevraient pas les communiqués, où les gens seraient requérants d'audiences publiques et qu'ils n'habiteraient pas dans le secteur, donc ils n'auraient pas vu les avis publics dans les journaux de la région. Merci.

765

Une autre précision, c'est concernant...

PAR LE PRÉSIDENT:

770 Monsieur, il y a des avis dans les journaux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

775 À travers le Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

780 À travers le Québec, dans Le Devoir je pense, et ici dans la région, avec l'hebdomadaire local. N'est-ce pas, madame Hawey?

En fait, deux (2) hebdomas dans la région, et en plus de ça, je pense qu'il y a des avis quand même qui sont donnés à la radio, aussi également, et à la télévision.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

785 Ou au cas où les gens n'auraient pas accès, ce qui est une possibilité aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Bien, en tout cas je pense que la plupart ont accès aux hebdomas régionaux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

795 Ça dépend où on habite.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

800 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

805 Ici, c'est toujours dans le même contexte, une précision, c'est que le sondage qui a été fait par la municipalité de Cacouna, si ça avait été un publiciste, c'est autre chose, mais là, on a une orientation très spécifique seulement sur un point et une adaptation que vous, vous avez considérée comme étant, en tout cas, un choix ou un autre.

Alors moi, je demanderais tout simplement que ce document-là ne soit pas comptabilisé ou du moins si on le comptabilise, ce sera pas comme des données crédibles pour justifier qu'on accepte un projet.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous savez, monsieur Hervieux, que toutes les commissions ne fonctionnent pas à la lueur des sondages mais bien à la lueur des faits qui lui sont apportés en audience.

815

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Oui, je suis au courant, mais je tenais à le préciser.

820

Ça concerne le corridor migratoire. Le promoteur a dit qu'il pouvait installer un détecteur de l'avifaune pour arrêter l'éolienne avant qu'il y ait une possibilité d'accident par un voilier quelconque dans le corridor migratoire, en période de migration.

825

Plus tôt dans la journée d'hier, il a dit que les oiseaux n'étaient pas tués par les pales en mouvement de l'éolienne mais entraient en collision avec les structures.

830

Dans sa conclusion au rapport PR8.1, à 2.4, il mentionne que les altitudes de vol varient en général entre soixante-quinze (75 m) et deux cent cinquante mètres (250 m); les secteurs d'étude situés plus au sud ont seulement fait l'objet de quelques observations, dont le corridor migratoire sur le rang de la Montagne:

835

"Il est à noter qu'aucun épisode de brouillard n'a été rencontré lors de nos inventaires. Les observations antérieures indiquent que les oiseaux volent à des altitudes nettement inférieures lors de tels épisodes."

Il réfère à P. Vignoul. C'est une communication personnelle qu'ils ont reçue. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Votre question, monsieur Hervieux?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

845

Je voulais juste apporter une précision.

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Oui mais, monsieur Hervieux, on essaie de pas avoir trop de préambules, parce qu'il y a des gens qui attendent dans la salle aussi pour peut-être venir, et j'aimerais qu'on accélère un petit peu. Donc tenez-vous-en à vos questions, s'il vous plaît.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

855 Merci beaucoup. C'est pas un préambule, c'est une autre précision, c'est que je réfère à un autre dossier...

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Non, pas de précision. Votre question, monsieur Hervieux, s'il vous plaît.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

865 Bon, pour la question, ça va se rapporter à Hydro-Québec. L'Hydro-Québec a été créée en 1944, l'article 22 prévoyait qu'on distribuerait l'électricité au meilleur coût.

En 1963, il y a un amendement et les commissaires d'Hydro-Québec peuvent prendre des actions, à ce moment-là, dans les compagnies qui vont être nationalisées.

870 Par la suite, en 81, on décide...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur...

875 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Je vais arriver à la question!

PAR LE PRÉSIDENT:

880 Votre question! Vous faites un préambule encore une fois, monsieur Hervieux, là.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

885 En 81, on remarque...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, votre question s'il vous plaît!

890

PAR M. GASTON HERVIEUX:

D'accord. Justement, c'est ce que j'allais faire, suite à ce qu'en 81, il y a plus d'obligation de rendre de l'électricité à un coût moindre à la population, moi j'aimerais savoir de quelle manière qu'Hydro-Québec a emprunté les argents pour développer l'électricité dans le cadre de la nationalisation de l'électricité.

895

Et les suites de ça, c'est de savoir qui sont les actionnaires ou comment ça fonctionne, le système d'actionnaires, où vont les argents, qu'est-ce qu'il advient des argents qu'on récupère des différentes sources de production électrique.

900

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, je vais vous répondre, c'est facile. Il y a un actionnaire qui s'appelle le gouvernement du Québec; les profits générés par Hydro-Québec, c'est évident qu'ils en gardent une partie pour leurs fonds personnels, mais la balance, la majorité des profits s'en vont dans le Fonds consolidé de la province, qui sert effectivement à payer les hôpitaux, les écoles, les CLSC, etc., etc., etc.

905

Donc il y a un actionnaire, point à la ligne. Voilà la réponse et on n'a pas besoin de transférer cette question-là à Hydro-Québec, la réponse est claire, nette et précise.

910

Votre seconde question, s'il vous plaît.

915

PAR M. GASTON HERVIEUX:

La deuxième question, c'est dans le contexte où on s'en va vers la privatisation de l'électricité, on aimerait avoir plus d'information, essayer de comprendre exactement qu'est-ce qui se passe, vu qu'on avait nationalisé l'électricité et qu'il y a une démarche officielle où on s'en va vers la privatisation de l'électricité.

920

C'est-à-dire qu'il y a des groupes d'actionnaires même étrangers qui viennent ici, qui vont prendre les profits de la ressource énergétique et qu'ils vont distribuer, sous forme de redevances ou autrement, ce qu'on appelle les miettes. Des revenus qu'on aurait dû récupérer pour envoyer justement dans les fonds du gouvernement.

925

Alors moi, j'aimerais avoir de l'information pourquoi on s'en va vers la privatisation de l'électricité, comment on explique ça, on pourrait tu informer le public.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, on peut envoyer la question à Hydro-Québec, il y a personne d'Hydro-Québec ici présentement.

935 Peut-être que monsieur Lacasse est en mesure de répondre, monsieur Lacasse?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

940 Monsieur le Président, ce que je peux dire, c'est qu'en 2015, près de dix pour cent (10 %) de l'énergie produite au Québec va provenir de sources éoliennes. Donc quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du reste va être produit par l'État, la société d'État, Hydro-Québec.

Donc on s'en va pas vers une privatisation de la production de l'énergie au Québec.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lacasse.

Merci monsieur Hervieux.

950

ANNE BERNIER

955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernier, s'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

960

Alors si on suit les limites...

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Monsieur Lacasse, quand vous parlez des limites, est-ce que c'est possible de les identifier, s'il vous plaît; ça va être plus facile, après ça, à la lecture.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

970

Si on suit les limites de la MRC de Rivière-du-Loup, alors pour la sténotypiste, je suis les limites de la MRC avec le rayon rouge, on voit donc qu'au sud-est de la MRC, il y a un bon potentiel, jusqu'à la limite avec la frontière de la MRC du Témiscouata. Donc on le voit bien, au

sud-est de Saint-Épiphane, soit entre Saint-Épiphane et Cabano, on a des potentiels intéressants selon la carte qui est projetée à l'écran.

975

Est-ce qu'on peut voir la carte maintenant des mâts de mesures de vent. Un petit peu plus au sud-ouest, pour voir les limites de la MRC de Rivière-du-Loup. Donc on voit que dans les limites de la MRC de Rivière-du-Loup, il n'y pas de mâts de mesures de vent en territoire public. Par contre, il y a deux (2) mâts de mesures de vent installés tout près de la limite de la MRC de Rivière-du-Loup, soit à la frontière mitoyenne avec la MRC située tout juste au sud-est, soit la MRC de Kamouraska, et assez près également avec les limites de la MRC du Témiscouata.

980

Ça répond à la question?

985

PAR LE PRÉSIDENT:

Essentiellement, ce que vous dites, c'est que dans les terres publiques de la MRC de Rivière-du-Loup, il y a pas de potentiel éolien?

990

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il y a du potentiel éolien, mais qu'il n'est pas prospecté par les promoteurs, en territoire public.

995

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1000

PAR Mme ANNE BERNIER:

Mais le lien, parce que dans le fond, moi, l'idée, c'est pas d'envoyer ça à Saint-François ou à Saint-Hubert. C'est le lien avec le lieu ou le territoire forestier, là.

1005

Vous avez pas de carte?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Le territoire public est, la plupart du temps, forestier. Quand il est agricole, il est pas public.

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Béland.

1015

PAR LE COMMISSAIRE:

1020 Si je comprends bien, monsieur Lacasse, dans la MRC de Rivière-du-Loup, il y a du territoire public, forestier probablement, et il vente probablement comme il vente partout, mais on sait pas à quel point il y a du vent ou du potentiel, parce qu'il y a pas de mât de vent qui a été placé là.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1025 Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1030 C'est pas simple!

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Moi, je trouve que oui, je vais essayer d'être plus clair.

1035 Les cartes produites par le ministère sont des cartes qui permettent aux promoteurs de s'orienter ou plutôt d'orienter leur prospection. Il y a pas un promoteur qui installe, cependant, un parc éolien, même là où les vents semblent très bons selon nos cartes, sans au préalable installer des mâts de mesures de vent et faire des analyses fines du potentiel éolien.

1040 D'ailleurs, dans les documents d'appel d'offres d'Hydro-Québec, du premier et du deuxième bloc d'énergie éolienne, la société d'État exige un minimum de huit (8) mois de mesures de vent, dont les trois (3) mois les plus venteux, soit les mois d'hiver. Donc c'est une obligation de le faire.

1045 Mais on va pas planter un mât de mesures de vent n'importe où, non plus. On va au préalable l'implanter là où on sait qu'il y a un potentiel intéressant et ça, c'est les cartes produites par le gouvernement qui permettent aux promoteurs de le faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1050 Comment déterminez-vous le potentiel de vent d'un endroit, en plaçant des mâts de vent?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1055 Donc les cartes de potentiel éolien qui sont produites, qu'on a vues à l'écran et qui sont produites, elles sont produites donc par une firme qui est reconnue internationalement pour le

1060 faire, à partir de modèles et de plusieurs dizaines de stations d'échantillonnage à travers le Québec.

Je suis absolument pas un expert, et d'ailleurs Hélimax n'est pas promoteur éolien, ils ne font que de la mesure de vent et des cartes de potentiel éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

1065 D'accord. L'autre carte qu'on avait juste avant nous montrait des endroits où vous avez des mâts de vent?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1070 C'est une carte qui a été produite par le secteur Territoire, de la Direction régionale, du territoire public du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce sont les endroits où le secteur Territoire du ministère a émis des baux pour l'installation des mâts de mesures de vent par des privés en territoire public.

1075 Donc ce sont des droits qui ont été délivrés par le ministère sur territoire public.

PAR LE COMMISSAIRE:

1080 D'accord. Est-ce que ce qui est en vert sur la carte, ça correspond au territoire public ou à la forêt?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1085 Il faudrait voir la légende en bas, à droite de la carte. Les documents électroniques, les couleurs, souvent, n'apparaissent pas comme on les a enregistrées, je suis désolé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Nous, on les voit bien.

PAR LE COMMISSAIRE:

1095 D'ici, on voit très bien les couleurs.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Donc on voit que dans la légende, il y a la tenure, publique, mixte, privée.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il existe une copie papier?

1105 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

J'ai rien d'autre que le fax pas très lisible que je vous ai donné hier.

PAR LE COMMISSAIRE:

1110 Alors madame Bernier, nous allons faire imprimer cette carte, et la déposer parmi les documents, vous verrez la légende qui indique, nous on voit très bien, les terres publiques sont en vert sur ça, et il y a des terres publiques dans la MRC de Rivière-du-Loup, presque essentiellement dans le coin sud.

1115 Et Hélimax a déterminé un certain potentiel de vent à cet endroit-là. Ça semble pas être basé sur des mâts de vent, parce que d'après ce qu'on voit, il y a des mâts de vent qui ont été placés dans la municipalité de Kamouraska par des privés qui ont eu un permis du ministère.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1120 Mais vous semblez faire confusion à un niveau, c'est que les données – ah oui, là, c'est très bien. Là, on voit bien les différences de tenure. C'est vert partout!

PAR LE COMMISSAIRE:

1125 De toute façon, il y aura une carte imprimée, on verra bien les couleurs.

Donc Hélimax se base sur toutes sortes de données, pas simplement sur ce type de mâts de vent?

1130 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'est que les données utilisées par Hélimax ont été prises bien antérieurement à l'installation de ces mâts-là, à l'aide de d'autres mâts de mesures de vent ailleurs.

1135 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1140 Est-ce qu'on pourrait conclure, pour le bénéfice de madame Bernier, que oui, il y a un certain potentiel de vent dans les territoires forestiers publics, dans la MRC de Rivière-du-Loup, mais c'est un territoire qui est relativement petit.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Non, moi, je peux pas vous dire ça tant que j'ai pas une belle image à l'écran.

1145

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors madame Bernier, pour le moment, on peut pas conclure.

1150

PAR Mme ANNE BERNIER:

Non, mais on est en phase exploration, de toute façon.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1155

Si je peux ajouter, le ministère a rendu disponible en ligne, aussi, et à la Photocartothèque québécoise ce qu'on appelle l'Outil GéoÉolien qui est un outil de visualisation à une définition, une résolution encore supérieure à ce qu'on a là, le potentiel éolien sur l'ensemble du territoire, et où on peut ajouter ou enlever des couches d'information comme bon nous semble.

1160

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lacasse.

1165

Madame Bernier.

PAR Mme ANNE BERNIER:

1170

Oui, la seconde question, en fait c'est ça, moi, je vous rappelle que je fais partie d'un comité de citoyens de Saint-Épiphane, donc une fois qu'on dit qu'on est contre quelque chose, moi je pense qu'il faut passer en mode solution. Ça fait que dans mon esprit, on en est déjà là.

1175

Moi, j'ai plus vraiment de questions à poser au promoteur, je trouve qu'on en a suffisamment.

1180

Le sens de ma question, bien en fait, c'est ça, on a fait référence, les intervenants gouvernementaux font souvent référence, bon dans le fond, peuvent pas vraiment agir au niveau de la gestion du développement éolien, je comprends très bien, la décentralisation des pouvoirs, les gouvernances locales, régionales et tout ça, l'implication citoyenne, ça fait que moi, je considère que c'est là où on en est avec la situation actuelle.

Par contre, je pense qu'on manque d'outils, ça fait que je pense que c'est un peu vers ça, c'est sur ça qu'on va s'atteler, nous, dans les prochaines semaines. Il s'agit pas de trouver

1185 des coupables, et le promoteur, quelque part aussi, il saisit une opportunité d'affaires, c'est la business.

1190 La contrainte de l'urgence, elle n'appartient pas aux communautés, à mon avis, elle appartient au promoteur; c'est légitime de sa part d'agir comme il le fait. Mais nous, comme communauté, je pense qu'on peut travailler ça, on peut se faire un projet à nous de développement éolien.

1195 Donc si on effaçait tout et on recommençait, j'aimerais savoir quels seraient les impacts techniques ou légaux qu'on pourrait anticiper.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Juneau, au niveau du ministère.

1200 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Au niveau légal, les projets éoliens au-dessus de dix mégawatts (10 MW) sont assujettis à la procédure; dans ce cas-ci, on a un projet de deux cents mégawatts (200 MW) qu'on traite, on a un promoteur qui est SkyPower.

1205 Si SkyPower retirait son projet ou si un autre projet arrivait, on recommencerait la procédure au départ, on aurait un nouveau promoteur avec un nouveau projet qui a un certain nombre de mégawatts, dans un emplacement si je comprends bien différent.

1210 Donc techniquement, pour nous, actuellement on a un projet, qui est celui de SkyPower, qu'on étudie, qui est dans la procédure légale. Si un autre projet vient qu'à voir le jour dans la région ou dans une région à proximité, c'est le même processus qui s'applique, mais pour un nouveau promoteur. Je sais pas si ça répond à votre question.

1215 **PAR Mme ANNE BERNIER:**

Est-ce que c'est naïf, ma question? Pardon, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Bien, naïf, le promoteur, je sais pas de quelle façon il va se gouverner. S'il décide de retirer son projet, bien à ce moment-là il pourrait y avoir quelqu'un d'autre, un compétiteur qui viendrait, le processus, comme monsieur Juneau vient de l'expliquer, recommencerait probablement.

1225 Mais naïf de penser que le promoteur va retirer son projet, c'est pas naïf, mais c'est une question que vous pouvez vous poser, effectivement.

PAR Mme ANNE BERNIER:

1230 C'est parce que si on le prend à l'inverse, dans le fond ce avec quoi j'ai de la difficulté, c'est que ce soit un promoteur qui décide de l'aménagement de notre territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Bien en fait, le promoteur ne décide pas de l'aménagement d'un territoire. Il y a des contraintes qu'il faut qu'il respecte, effectivement avec la MRC entre autres, et avec le nouveau RCI, on sait qu'il y a des contraintes qui sont appliquées pour le promoteur.

1240 Non seulement ça, mais il a d'autres choses à respecter, tant au niveau de la réglementation par le biais du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par le biais de d'autres ministères également.

Mais si le promoteur a pensé à son projet, c'est pas à moi à le décider, c'est à lui.

1245 Oui, monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

1250 Peut-être que je comprends un peu ce que vous voulez dire, vous voulez dire si la communauté décidait elle-même de faire un projet.

PAR Mme ANNE BERNIER:

1255 Les élus.

PAR LE COMMISSAIRE:

1260 Je pense que si vous faites un projet de plus de dix mégawatts (10 MW), comme disait monsieur Juneau, vous devriez envoyer un avis de projet – monsieur Juneau ou son ministère, poursuivez, parce que vous connaissez le processus mieux que moi.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1265 Absolument, c'est les étapes qui sont suivies jusqu'à maintenant, l'avis de projet, l'étude d'impact, nous débutons l'analyse, éventuellement audiences publiques. Les projets éoliens passent, pour la plupart, par les audiences publiques.

1270 Et finalement, au bout de la ligne une décision gouvernementale qui peut être l'autorisation, le refus ou, ce qui arrive souvent, des autorisations mais conditionnelle à un certain nombre d'éléments.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Il faut dire, madame Bernier, que l'étude d'impact, elle a un coût quand même assez important. Donc ce serait une décision, à ce moment-là, des élus municipaux en accord finalement avec la population qui déciderait d'aller de l'avant.

PAR Mme ANNE BERNIER:

1280 Tout à fait. C'est à ça que je pense; c'est pas moi, j'investirais pas nécessairement dans une étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 D'accord, je vous remercie madame Bernier.

JEAN-PAUL MARQUIS

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gérald Guay, s'il vous plaît. Monsieur Guay n'est pas là.

1295 Monsieur Jean-Paul Marquis. Bonjour monsieur Marquis.

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

1300 Bonjour monsieur le Président. Hier après-midi, à la station de radio CJBR, le lecteur de nouvelles a lu un document qui venait de la Financière agricole du Québec, et qui faisait état de l'évolution de la valeur marchande des terres agricoles dans le Bas-Saint-Laurent.

1305 La comparaison avec l'année 2004 était qu'en 2004, la valeur à l'hectare moyenne des terres du Bas-Saint-Laurent était évaluée à mille six cents dollars (1600 \$); en mai 2006, elle est évaluée à deux mille six cents dollars l'hectare (2600 \$/ha). Comme SkyPower paie à l'acre, il y a deux acres point quarante-sept (2,47) par hectare.

Le prix, d'après les documents de SkyPower, est qu'ils donnent cinq cents dollars (500 \$) l'acre au cultivateur, pour défrayer l'emplacement et ainsi de suite.

1310 Ma question est à savoir, est-ce que SkyPower va réajuster le prix au niveau du prix du marché actuel, quand il va passer des contrats avec les propriétaires terriens.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1320 Oui, je tiens juste à apporter une précision, nous n'achetons pas la terre, c'est une servitude de passage qu'on paie, à cinq cents dollars (500 \$) de l'acre. Donc ça demeure tout de même la propriété du propriétaire en question.

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

1325 Mais je peux tu faire...

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Oui, oui.

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

1335 Est-ce que le dédommagement, bien, le dédommagement, le fait que ça va prendre plus que – c'est cent pieds carrés (100 pi²) que vous prenez pour une éolienne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1340 Pour une éolienne, l'espace pour l'éolienne?

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

L'espace pour faire le carré, pour installer la base.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1345 Attendez un petit peu, je vais vérifier le chiffre. Bon, la servitude temporaire pour les constructions, c'est une superficie qui est plus grande, mais ce qui reste après, l'espace physique qu'occupe la base, la fondation d'éolienne, c'est quinze pieds par quinze pieds (15 pi X 15 pi). C'est un espace qui est très restreint.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

Après construction?

1355 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Exactement. Et puis dans les diverses modalités avec les propriétaires, j'avais jamais abordé ce point-là, bon, il y a sept cent cinquante dollars (750 \$) qui est donné à la signature de l'acte superficiaire, il y a mille dollars (1000 \$) qui est donné au début de la construction de l'éolienne, il y a cinq cents dollars (500 \$) qui est donné de l'acre de superficie utilisée de façon permanente, et deux cents dollars (200 \$) de l'acre utilisé de façon temporaire.

Je vous donne un exemple d'acre utilisé de façon temporaire, bon, pour installer les éoliennes, on va mettre les pales par terre, c'est sur des balles de foin, ça brise pas le terrain en tant que tel, on les appuie sur des balles de foin mais quand même, cet espace-là qui est utilisé est payé au propriétaire à deux cents dollars (200 \$) de l'acre.

Toutes les superficies sont dessinées par l'arpenteur, une description technique, et sont payées en conséquence au propriétaire.

Mais je tiens à répéter que c'est des locations, il y a aucune acquisition, dans ce cas-là.

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

Mais j'en ai encore comme objection que le dommage que vous causez à l'emplacement pour l'érection de cette éolienne-là va être dommageable pour le fonds de terrain agricole. Le cultivateur lui-même, pour quelques années à venir, là.

Parce que la terre, elle va tout être bouleversée, il va sortir des roches. Avant que ce soit remis en production comme c'était antérieurement, le dédommagement offert n'est pas réaliste, ça tient pas compte de l'impact que ça va avoir sur l'organisation du travail de l'agriculteur en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une opinion, ça, monsieur Marquis; vous pourrez en faire part dans votre mémoire.

PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:

OK. Bon, la deuxième question concerne le drainage des terres. Je vais essayer de m'expliquer en agriculteur, là.

On a des propriétés agricoles qui sont divisées nord-sud, les éoliennes vont être est-ouest. Ils font faire des chemins pour partir d'une éolienne et aller à l'autre, ainsi de suite. Le chemin en question, pour transporter la machinerie que l'entrepreneur va avoir, il va falloir qu'il transporte du sable, qu'il fasse je sais pas quoi, et l'égouttement des terres.

1400 Parce qu'admettons, tu as un champ qui a mille pieds (1000 pi) de long, il est séparé en deux (2) tu as cinq cents pieds (500 pi) d'un bord, cinq cents pieds (500 pi) de l'autre, l'eau va arrêter de s'écouler où ils vont faire le chemin. Et admettons qu'il vienne un genre de déluge comme on a eu régulièrement depuis deux-trois (2-3) ans, il tombe, je sais pas, trois (3 cm) à quatre centimètres (4 cm) d'eau dans une nuit, ça va écluser.

1405 La Financière agricole va dire, nous autres, c'est pas nous autres, c'est pas la nature qui a causé ça, ce trouble-là.

1410 Ça fait qu'il faudrait que – je demande à la compagnie pour voir s'ils vont prendre toutes les dispositions nécessaires pour drainer les terres au fur et à mesure que le chemin de construction va avancer dans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Boulianne, êtes-vous en mesure de répondre à cette question-là?

1415 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, monsieur le Président, tout à fait. SkyPower va prendre les mesures qui s'imposent pour pas perturber le drainage agricole qui se fait.

1420 Nécessairement, avec chaque propriétaire, il y a une visite terrain qui se fait, s'il y a du drainage souterrain, des choses de la sorte, on prend tout ça en considération.

1425 S'il y a des ponceaux à faire, bien, il y a des règles de calcul pour faire des ponceaux, on regarde les bassins versants, avec les statistiques de précipitations de pluie, et on est capable de dimensionner des ponceaux pour s'assurer qu'il y ait pas de problème.

Donc toutes ces choses-là vont être faites selon les règles de l'art, vont être aussi présentées au ministère de l'Environnement.

1430 Ça fait qu'à ce niveau-là, il y a pas d'inquiétude à y avoir. Et comme je l'ai déjà dit, je le répète, SkyPower a la responsabilité d'entretenir tous ses chemins, ses infrastructures, et de faire les travaux correctifs si c'est nécessaire.

1435 Et puis au niveau des chemins, c'est quelque chose peut-être qui fait peur à beaucoup de gens, la largeur que les chemins peuvent avoir, mais comme j'ai mentionné à quelques reprises, les chemins qu'on compte faire ont une largeur très restreinte, et si vous permettez, j'aurais deux-trois (2-3) photos à montrer, très rapidement, et une image vaut mille (1000) mots. Dans ces projets qui se sont fait ailleurs avec le même type de machines.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, j'étais pour vous demander de nous expliquer comment vous allez réaliser la construction des chemins d'accès. Donc peut-être en montrant ces photos-là, vous pouvez nous expliquer la façon que vous allez construire vos chemins d'accès.

1445

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bon, je vais parler un peu de la construction des chemins d'accès en premier. Au niveau de la construction, comme déjà mentionné un peu préliminairement, la première étape, c'est d'enlever le couvert végétal qui est présent sur la terre agricole la largeur qu'on a besoin pour faire le chemin. Donc le matériel végétal est vraiment tassé de côté pour éviter qu'il y ait une contamination avec du matériel granulaire; on garde le végétal en végétal et le granulaire en granulaire.

1450

1455

Après avoir tassé le végétal, on amène le gravier pour faire la fondation granulaire nécessaire au chemin. Donc c'est pas des fondations, quand même, qui sont comme des chemins publics, de plusieurs pieds gravelés, on parle de trois cent cinquante millimètres (350 mm), c'est à peu près quatorze-quinze pouces (14 po-15 po) de gravier qui va être utilisé pour faire les chemins.

1460

Et puis par la suite, lorsque les travaux sont finis, le matériel végétal qui a été tassé de côté est nivelé, de façon à ce que ça puisse se marier avec le terrain naturel et ne nuise pas à l'agriculture et aux activités qui vont se faire dans le futur.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste avant, une petite question, est-ce que lorsque vous allez rapetisser votre chemin d'accès, le matériel granulaire qui a été posé, vous l'enlevez de quelle façon?

1470

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Il est excavé et enlevé du chantier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Parfait, allez-y.

Attendez. Oui, monsieur Morneau.

1480 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

C'est parce que je voudrais revenir sur le drainage souterrain, on a parlé simplement du drainage de surface mais il y a aussi, dans la région de la plaine littorale, ici à Rivière-du-Loup, l'ensemble des terres sont drainées souterrainement. Donc là, on parle pas de la même chose.

1485

S'il y a circulation pour faire des chemins d'accès, le drain souterrain, lui, va être susceptible d'être écrasé. C'est un drainage systématique qu'il y a en bordure du fleuve et dans la région de Saint-Arsène, L'Isle-Verte et autres. Donc c'est du drainage systématique, là.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et de quelle façon le promoteur devrait-il s'y prendre pour respecter ou ne pas briser, je ne sais pas trop, ou encore de quelle façon on peut par la suite voir s'il y a des bris et si ça vient affecter ce drainage-là.

1495

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

Ça va être très difficile. Il va devoir, premièrement, faire un relevé complet du système de drainage souterrain qui existe là, donc probablement venir nous voir au ministère de l'Agriculture pour les travaux qui ont déjà été faits, et aussi avec chacun des producteurs agricoles, aussi.

1500

Parce que nous, on a préparé des projets, ça veut pas dire qu'ils ont tous été réalisés. Mais à ce que je sache, l'ensemble des travaux ont été réalisés, et le système de drainage systématique couvre l'entièreté des surfaces. Donc c'est quand même gros.

1505

Ça fait qu'il faut pas tenir compte seulement du drainage de surface, lorsqu'on parle des fossés. Ça peut impliquer beaucoup d'argent, le drainage souterrain, aujourd'hui le refaire.

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, suite au commentaire de monsieur Morneau, qu'est-ce que SkyPower entend faire pour protéger ce drainage souterrain là, si jamais il y a bris, de quelle façon vous allez pouvoir prévenir.

1515

D'une part, au départ, est-ce que vous allez faire un inventaire complet du drainage souterrain, finalement, qui se trouve sur chacune de ces terres-là, et par la suite, est-ce que vous vous engagez à faire les réparations, toutes les réparations nécessaires à la bonne fonction finalement du drainage en question.

1520

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1525 Si je comprends bien, on parle du drainage souterrain par les drains agricoles, c'est ce à quoi vous faites allusion? Bon, comme je mentionnais précédemment, lors d'une intervention sur un terrain, il y a une discussion au niveau du drainage.

1530 Il y a deux (2) jours, il y a monsieur Dionne qui était venu parler, un propriétaire terrien, et j'avais montré la diapositive de description technique qui avait été faite pour l'éolienne qui va être sur son terrain, et puis on a discuté de ce point-là, au niveau du drainage agricole, comment ça fonctionnait sur sa terre.

1535 Et il disait, bon, dans son cas, il y avait pas de problème. Mais cet exercice-là va se faire à chaque endroit où il y a potentiellement du drainage agricole. Un drainage agricole, c'est lorsque la terre est en culture, c'est pas nécessairement où il y a de la friche, ou du boisé ou dans le roc.

1540 Ça fait que ces endroits-là qui sont plus chauds, il y a une démarche qui est faite de façon systématique, on évalue la condition du drain, quelle sorte de drain, quelle capacité de drain, quelle charge ça peut prendre; est-ce qu'il y a des mesures correctives à prendre, préventives à prendre. Ça fait que tous ces éléments-là vont être pris en considération.

Et si des préjudices sont causés, bien, comme mentionné plusieurs fois, SkyPower prendra les mesures pour corriger les choses.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, pour revenir aux chemins d'accès, monsieur Marquis mentionnait que par exemple à Cacouna, évidemment, les éoliennes vont être à la queue leu leu, d'est en ouest.

1550 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, les terres sont effectivement du nord au sud. Donc si vous faites un chemin est en ouest, c'est sûr que ça va arrêter le drainage de surface.

1560 Est-ce qu'il est prévu d'y avoir des endroits pour pouvoir passer ça, passer ce drainage de surface là par-dessous sans que ça vienne affecter le drainage de surface, finalement.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1565 Au niveau de Cacouna, c'est sûr que si on prend l'exemple de la ligne d'éoliennes qui
suit l'autoroute, il y a une bonne quantité d'éoliennes, le chiffre exact je m'en souviens pas, mais
la majorité de ces éoliennes-là sont sur une petite crête rocheuse qui longe l'autoroute, à peu
près à six cents mètres (600 m) de l'autoroute. Alors là, le problème se présente pas.

1570 Cependant, un petit peu plus à l'est, lorsqu'on se rapproche de la rue de l'Église, bien là,
il y a quelques terres qui vont être traversées, ça fait que les mesures, à ce moment-là, les
vérifications devront être faites en collaboration avec les propriétaires.

Et nécessairement, ça fera l'objet de plans exhaustifs qui seront présentés...

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'il faudrait pas que ça vienne affecter non plus les cultures des voisins qui, eux,
n'ont pas d'éolienne sur leur terrain, qui ont refusé d'avoir des éoliennes.

1580 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Effectivement, lorsque je mentionnais précédemment les calculs hydrauliques qui se
font pour le dimensionnement des ponceaux ou du drainage, bien, il faut considérer les impacts
qu'il peut y avoir en amont et en aval, lorsqu'on fait cet exercice-là.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Marquis.

1590 **PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

1595 Une nouvelle qui a sorti ce matin, pas les mises à prix, mais comment ils appellent ça,
les "claims" qu'ils appellent, le premier contrat qu'ils passent, là, en Montérégie, ça débute à
seize mille dollars (16 000 \$) l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on vous remercie, monsieur Marquis.

1600 Juste pour revenir à vous, monsieur Boulianne, est-ce que vous pourriez, dans un
second temps, nous faire part des pratiques de protection et de restauration des sols agricoles
et forestiers que vous comptez mettre de l'avant.

Et on n'a pas vu votre présentation des chemins, non plus.

1605 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

On commence par quoi, là?

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Commencez par la présentation, s'il vous plaît.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1615 OK, si je peux avoir le projecteur.

Bon ici, on voit le déplacement d'une tour dans un endroit qui est très étroit, comme vous pouvez voir. J'ai pas de présentation Power Point, il faut que je prenne les photos une par une.

1620

Regardez ici, le chemin, la largeur comme je disais, c'est très très étroit. Donc c'est pas des autoroutes qu'on va faire, c'est quelque chose qui va être similaire à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Et ça, ça correspond à combien de mètres, ce chemin-là, monsieur Boulianne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1630 Bon, la partie qui est circulaire, c'est de l'ordre de cinq mètres (5 m), la partie qu'on voit en gravier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Est-ce que c'est en Europe, ces photos-là?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1640 Oui. Et on voit une entrée à quatre-vingt-dix degrés (90°), donc les camions peuvent quand même tourner dans des endroits qui sont assez restreints.

C'est la même chose.

1645 En conditions d'hiver. On voit les roues arrière du fardier qui peuvent être articulées pour permettre de tourner dans les endroits exigus.

Bon, ces photos sont plus ou moins représentatives, c'est plutôt des photos de tempête de neige.

1650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans un pays nordique, effectivement, là-bas.

1655 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Des conditions qui sont peut-être similaires aux nôtres.

1660 Bon, on voit ici quand même qu'on peut faire un chemin, un accès qui s'harmonise facilement avec le paysage, qui a des impacts qui sont très minimes. C'est ça qu'il faut retenir de cette diapositive-là.

C'est tout.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Et maintenant, je vous écoute sur les pratiques de protection des sols en milieu agricole et en milieu forestier.

1670 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Moi, je trouve que c'est une question à brûle-pourpoint qui demande une certaine réflexion; j'aimerais mieux peut-être vous répondre après avoir réfléchi. Parce que je voudrais pas faire l'omission de certains items dans les procédures qui sont assez importants à respecter.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez nous répondre par écrit, je présume?

1680 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

De toute façon, la méthode de travail doit être envoyée au ministère de l'Environnement, alors c'est quelque chose qui fera l'objet de documents qui vont être faits ultérieurement, pour la demande de certificat d'autorisation.

1685

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez déposer ce document-là à la Commission?

1690 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bien, j'aimerais le déposer au ministère de l'Environnement.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pourquoi pas à la Commission, en même temps?

1700 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Est-ce que je peux vérifier cet aspect et vous revenir avec ça?

1705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

1710 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Parce qu'au niveau des délais, ça implique certaines choses. On a beaucoup de choses à vous donner.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous demande pas de le déposer demain, ça peut être dans deux (2) semaines.

1720 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais vérifier cet aspect-là, je vais vous revenir avec ça.

1725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

1730 _____
GILBERT DELAGE

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mario Labelle, s'il vous plaît.

1740 Monsieur Gilbert Delage, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Delage.

PAR M. GILBERT DELAGE:

1735 Bonjour monsieur le Commissaire. Je voudrais me présenter, bon, je suis Gilbert Delage, je suis maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, qui est l'île Verte, qui est je dirais au nord du rivage au niveau de la municipalité de L'Isle-Verte.

1740 J'aurais quand même quelques questions à poser. Premièrement, je voudrais dire d'emblée que nous sommes en faveur de l'énergie éolienne en général, mais pas à n'importe quelles conditions et pas non plus n'importe où. Il y a des conditions économiques associées à un système de redevances autant au niveau des producteurs agricoles ou des lieux où ils vont s'installer, ainsi qu'aux municipalités concernées, qu'elles soient directement concernées ou indirectement concernées par l'impact visuel qu'il pourrait y avoir.

1745 Dans le cas qui nous concerne, la municipalité, je dirais que ça fait à peu près une vingtaine d'années que nous, on a légiféré, on a réglementé pour protéger le paysage. Premièrement parce que nous en vivons, c'est-à-dire via le tourisme et aussi via tous nos citoyens et propriétaires qui sont en majorité des villégiateurs et en majorité situés près du chemin de l'île qui fait l'île en entier, d'est en ouest, sur à peu près quatorze kilomètres (14 km), et dont la vue est une vue sud; donc ils ont une vue sur le rivage je dirais continental et si le projet se réalisait, sur les éoliennes qui seraient à proximité.

1755 Dans ce sens-là, il y a une majorité de mes concitoyens qui ont exprimé leur désaccord à ce que le couloir touristique, couloir d'habitation, couloir de la faune, je dirais des rapaces, des oiseaux migrateurs, tout ça se rassemble dans un seul corridor qu'on pourrait situer au nord de l'autoroute 20 et qui, selon nous, il devrait y avoir aucune éolienne installée dans ce corridor-là.

1760 La question que je pose, c'est compte tenu je dirais du peu de consultation qu'il y a eu avant que le promoteur a, je dirais, décidé d'installer ses éoliennes à certains endroits, comment se fait-il que le territoire de base, d'étude qu'ils ont fait antérieurement, n'est pas plus grand que celui qu'ils ont, puisque la densité d'éoliennes qu'ils veulent y mettre sur ce territoire-là, qui est autour je pense de cent trente-quatre (134) éoliennes, forcément quand on veut mettre cent trente-quatre (134) éoliennes sur un tout petit territoire, on pile sur les pieds d'à peu près tout le monde.

1770 Si le territoire était plus grand en termes d'étude de base – c'est comme une erreur de stratégie, je dirais, de la part de l'entreprise – est-ce qu'effectivement, ils pourraient s'installer en respectant ce corridor-là et peut-être aussi en respectant les autres conditions du Règlement intérimaire de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1780 En fait, le territoire visé par les quatre (4) municipalités est un territoire qui est quand même assez grand, on parle de cinq cents kilomètres carrés (500 km²), grosso modo, c'est à peu près vingt par vingt-cinq kilomètres (20 km X 25 km).

1785 Et comme j'ai mentionné à plusieurs reprises, bon, le choix d'implantation des éoliennes dans ce secteur-là fait suite à des mesures de vent plus précises qui ont été faites, il y a des données de vent qui sont disponibles par les gouvernements.

1790 Suite à ça, nous, de façon à peaufiner, à préciser de façon peut-être plus micro le potentiel éolien, on installe des tours de vent, c'est ce qu'on a fait, on a installé trois (3) tours de vent, et les statistiques, les données qui sont sorties de ça, ont démontré que le potentiel était à proximité du fleuve Saint-Laurent, principalement à Cacouna. Lorsqu'on descend un peu plus vers le sud, bon, le potentiel diminue.

1795 Mais de façon générale, à certains endroits plus pointus, mais le potentiel est quand même bien, de façon générale, je vous dirais que le potentiel est bon, est très bon à proximité du fleuve Saint-Laurent. C'est les raisons pour lesquelles on est là.

Ensuite, il y a une question aussi, une proximité des réseaux routiers, de la 132, la 185, l'autoroute 20; le port de mer de Cacouna; la traversée Rivière-du-Loup-Saint-Siméon.

1800 Il y a aussi le fait qu'il y a une ligne à haute tension qui répond, disons, au voltage qu'on va soumettre, qui passe dans le secteur de Saint-Épiphane, c'est la ligne sur laquelle nous allons nous raccorder pour distribuer l'électricité à Hydro-Québec.

1805 Donc tous ces éléments-là mis ensemble ont fait en sorte que le projet s'est implanté de la manière qu'il est là, dans les quatre (4) municipalités, comme vous le voyez présentement.

PAR M. GILBERT DELAGE:

1810 Une sous-question à la même, là. Si le territoire d'étude avait été, je sais pas, cinquante pour cent (50 %) plus grand, est-ce que le promoteur aurait pu respecter le couloir dont je parlais tantôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Bien, je vais demander à monsieur Boulianne de répondre à cette question.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bien, c'est dur de répondre à cette question. Regardez, l'étude a été faite dans les quatre (4) municipalités dont je vous ai parlé.

1820

Pour des raisons techniques, si on étend le territoire, les éoliennes vont être beaucoup plus étendues, on a plus d'impact au niveau des chemins, on a plus d'impact au niveau des lignes électriques, etc. Ça fait que dans un sens ça améliore, dans un sens ça apporte des avantages, dans l'autre sens des désavantages.

1825

C'est une décision disons technique, basée sur plusieurs points d'analyse qui ont été faits par la compagnie pour s'installer dans les quatre (4) municipalités que nous connaissons.

PAR M. GILBERT DELAGE:

1830

L'autre point, qui est peut-être en partie une opinion, on a l'habitude, je dirais, en termes de gestion municipale, ou gestion même MRC, schéma d'aménagement, de faire affaire avec un projet qui se localise à un endroit que je qualifierais de précis, là. Énergie Cacouna est peut-être le modèle type, c'est très clair, où est-ce qu'ils s'installent.

1835

Dans le cas d'un parc éolien, lorsque bon, les gens discutent d'éoliennes et de parcs éoliens, on imagine un parc éolien, c'est-à-dire à un endroit précis quelque part où les vents sont à des conditions favorables, et où on en installe peut-être, je sais pas moi, cinquante-soixante-dix (50-70) ou cent (100), sur un territoire assez précis.

1840

Alors que le projet actuel, c'est comme un projet diffus, c'est-à-dire on a un territoire où la population est très présente, où l'activité économique non compatible je dirais est importante, et sans oublier l'aspect faunique.

1845

Et c'est que là, les éoliennes, je dirais c'est la population qui va habiter dans le parc d'éoliennes. C'est pas du tout pareil, en termes je dirais de vécu; lorsque l'usine s'installe à une place, on sait qu'elle est là et ça vient pas perturber le quotidien, etc.

1850

Mais à partir du moment où on en met partout sur un territoire, et cent trente-quatre (134) éoliennes sur les quatre (4) territoires municipaux dont on parle, c'est comme si la population va habiter un parc éolien.

1855

Et ça, il me semble qu'il y a, je dirais, des impacts autant psychologiques, paysages, touristiques, etc., négatifs qui doivent être pris en compte préférablement, je dirais, au bénéfice d'une entreprise qui veut, bien sûr, faire des bénéfices légitimes, avec une industrie légitime aussi, mais qui doit tenir compte de ces contraintes-là.

1860

Et lorsqu'un promoteur arrive en milieu habité, je pense qu'il doit faire plus que strictement analyser les qualités de vent et de dire, je vais m'installer là où le vent est bon. Il me semble qu'il y a d'autres critères aussi importants que celui-là pour, je dirais, que ce parc-là soit accepté par la population, et aussi que d'autres parcs puissent s'installer.

1865

Parce qu'à partir du moment où on a un promoteur qui s'installe, et là je caricature, n'importe où, on comprend que si ça fait l'objet de protestations importantes et tout, les autres parcs et les autres promoteurs qui vont vouloir s'installer ailleurs vont rencontrer des difficultés colossales parce que déjà, je dirais, l'industrie va être teintée, on s'installe là où il y a du vent et pour ce qui est du reste, bien, on dédommage les gens du mieux qu'on peut et, je veux dire, c'est à prendre ou à laisser.

1870

Alors il me semble qu'il devrait y avoir une attitude différente, vu que c'est une industrie éolienne, c'est pas juste un projet d'un promoteur, et dans le fond, pour que cette industrie-là ait une espérance de vie plus grande que celle qui est en train de s'installer, bien, qu'on puisse tenir compte autant des couloirs fauniques, autant de la population, d'être relativement éloigné des populations et essayer d'avoir un consensus, je dirais, beaucoup plus grand que ce que je constate, puisque chez nous, c'est une majorité de gens qui sont contre le projet.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Delage.

1880

PAR M. GILBERT DELAGE:

Merci.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Et si vous voulez faire un mémoire, ne vous gênez pas. Vous allez vous inscrire auprès de madame Boutin, à l'arrière.

1890

PAR M. GILBERT DELAGE:

Il va y avoir un mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895

Je vous remercie, monsieur Delage.

1900

GEORGES-GUY PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Monsieur Georges-Guy Pelletier, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Pelletier est là?
On vous écoute, monsieur Pelletier.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

1910 Alors moi, c'est pour les gens du gouvernement, j'ai une première question avec une
sous-question et une deuxième question. Est-ce que ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Allez-y, on vous écoute.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

1920 Pouvez-vous m'indiquer combien d'oies sont tuées chaque année par la chasse, et sur
quelle période.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Est-ce qu'il y a quelqu'un du ministère des Ressources naturelles secteur Faune qui
peut répondre à ça? Monsieur Fournier

PAR M. NELSON FOURNIER:

1930 Désolé, monsieur le Président, c'est des espèces de juridiction fédérale, c'est les gens
du Service canadien de la faune qui auraient pu répondre à ces questions-là, en tout cas
concernant les oies.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Donc on va adresser la question au Service canadien de la faune, monsieur Pelletier.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

1940 D'accord. Est-ce que le quota de chasse a été augmenté, au cours des dernières
années; si oui, pourquoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 Le quota de chasse, encore là, on va être obligé d'adresser la question au Service canadien de la faune.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

1950 OK, là, on va aller au Québec. En quoi le projet respecte-t-il la Loi québécoise du développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1960 Écoutez, on fait une analyse dans l'esprit du développement durable. C'est certain que si vous me posez la question dans le sens développement durable éolien, c'est évidemment un produit qui va dans le sens du développement durable.

1965 Par contre, il faut rencontrer d'autres aspects qui sont entre autres les aspects sociaux et environnementaux. On voit qu'au niveau social, il y certains enjeux qui sont pas complètement réglés, je pense que l'audience permet d'avancer dans ce sens-là, donc grosso modo, on pourrait dire que ça va pas nécessairement à l'encontre du développement durable.

1970 L'énergie éolienne va dans le sens du développement durable, par contre c'est son intégration dans le milieu qu'il faut s'assurer qu'il respecte les autres aspects du développement durable.

Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

1975 On va revenir tantôt.

Il y a personne de la MRC?

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Non, la MRC, elle va être absente toute la journée, monsieur Gagnon ne pouvait pas se présenter aujourd'hui.

PAR UN INTERVENANT:

1985

Excusez, je suis le préfet de la MRC, c'est sûr que je suis pas une personne-ressource, je suis ici après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

D'accord. Juste pour fins d'identification auprès de la sténotypiste, est-ce que vous pourriez vous nommer?

PAR M. MICHEL LAGACÉ:

1995

Michel Lagacé, je suis le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

Monsieur Lagacé, en fait ce que monsieur Pelletier mentionnait, il a juste demandé s'il y avait quelqu'un de la MRC.

Mais si vous avez une question à laquelle monsieur Lagacé peut répondre, allez-y, posez votre question et on verra.

2005

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

Bon, comme vous savez, on est du territoire de la Gaspésie et puis ce que je voudrais savoir de la part de la MRC, s'ils ont des intérêts, vu qu'il y a un gros projet comme ça qui s'installe ici, au niveau du développement industriel de la filière éolienne pour le prochain deux mille mégawatts (2000 MW), si la MRC se voit en bonne position.

2010

Parce qu'ils ont un port de mer, l'autoroute, le chemin de fer. Nous, en Gaspésie, on a une usine de tours, mais on n'a pas de monde. Alors on se demande si cette région-là s'intéresse à ça, c'est ma question.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question, monsieur Lagacé? Voulez-vous venir au micro, s'il vous plaît.

2020

PAR M. MICHEL LAGACÉ:

J'ai répondu à cette question-là cette semaine au monsieur, à l'extérieur. Essentiellement, effectivement, on a de l'intérêt par rapport à la filière éolienne, mais on

2025

comprend fort bien qu'au niveau du gouvernement québécois, par rapport aux contenus qui sont en lien avec les composantes éoliennes, bien, ça se passe en Gaspésie et à Matane.

2030 Et puis dans mon autre vie, je suis aussi président de la Conférence des élus du Bas-Saint-Laurent, et puis il est pas question qu'on remette ces éléments-là en question, parce qu'il y a un territoire qui est à développer, qui s'appelle la Gaspésie, et puis on souhaite bien aussi que ce territoire se développe.

2035 Mais on est intéressé, effectivement, par rapport à la filière éolienne, on l'a toujours été. Et la municipalité de Saint-Hubert est aussi en discussions, actuellement, avec une autre compagnie pour un autre type de projet à caractère éolien, aussi, en fonction du prochain appel d'offres.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Lagacé.

Merci monsieur Pelletier.

2045

MARIE-LOUIS PLOURDE

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacques Rioux.

Monsieur Marie-Louis Plourde. Bonjour monsieur Plourde.

2055

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

Bonjour monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que je suis producteur agricole et que je suis aussi impliqué dans le syndicalisme, qui est l'UPA, dans un syndicat de base entre autres et au niveau de différents comités.

2060

Ce que je veux vous dire aujourd'hui, entre autres, c'est qu'au départ, je n'ai pas nécessairement, je dirais, apprécié la façon que SkyPower a approché les producteurs, au départ.

2065

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, monsieur Plourde, ici, on est ici pour poser des questions, pas pour donner des opinions. Les opinions, ça va dans les mémoires.

Donc on peut abréger, s'il vous plaît, juste pour des questions?

2070

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

Oui monsieur.

2075

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Plourde.

2080

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

Je voulais dire par la suite que j'ai participé à différentes rencontres avec SkyPower, entre autres les audiences, la réunion d'information le 11 avril, une le 18 aussi au niveau de la municipalité.

2085

J'ai déjà demandé à monsieur Fortin d'avoir une rencontre avec les producteurs. Je l'ai demandé aussi dans une communication téléphonique avec monsieur Boulianne, qui était dans le même sens.

2090

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez eu une réponse, c'est ça que je veux savoir.

2095

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

C'est ça ma question.

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, je vais transférer la question à monsieur Boulianne ou à monsieur Fortin. Donc il y a eu une demande en bonne et due forme de la part de l'UPA pour rencontrer les producteurs.

2105

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

Elle est peut-être pas nécessairement en bonne et due forme, parce que je l'ai fait personnellement mais, je veux dire, j'ai passé un message pour les producteurs, parce que comme représentant de l'UPA, je suis un point de référence et j'ai à l'occasion des appels téléphoniques qui me demandent où c'est qu'on est rendu et qu'est-ce qu'on peut faire.

2110

Et j'ai aussi les producteurs qui seraient peut-être prêts à signer une entente, mais qui voudraient avoir une rencontre avec tous les producteurs ensemble.

2115 Et c'est aussi quand je prends des informations, l'information qui m'est donnée, c'est-à-dire peu importe où j'appelle, bien, ce que les gars me disent, regroupez-vous, négociez pas seul à seul. Et les gens de SkyPower cherchent une chose, c'est de négocier producteur par producteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Donc monsieur Boulianne, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à l'interrogation de monsieur Plourde, à savoir serait-il possible d'avoir une rencontre avec vous et monsieur Fortin, et avec un regroupement de producteurs agricoles dans la région?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2125 Tout à fait. La dernière rencontre que nous avons eue à Cacouna, on a eu cette discussion-là et puis publiquement, SkyPower a offert de rencontrer les représentants de l'UPA ou les membres de l'UPA, dont monsieur je pense représente, en tout cas dit représenter une bonne partie.

2130 On a fait à deux (2) reprises cette offre-là, on n'a jamais eu d'invitation formelle, on n'a jamais eu de rencontre, on nous a jamais demandé de faire de rencontre.

On a offert nos services, on a offert notre disponibilité entière, comme on le fait depuis le début du projet, sans que ça aille plus loin.

2135

Alors si vous voulez que ça se fasse, appelez-nous, dites-nous quand vous voulez qu'on vous rencontre, il y a aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

Donc est-ce qu'on comprend que tantôt, à la pause, dans quelques minutes, monsieur Plourde et monsieur Boulianne, vous allez vous parler et vous allez peut-être convenir d'une rencontre prochaine, et même peut-être fixer une date, prochainement, pour que cette rencontre-là ait lieu.

2145

Ça vous convient, monsieur Boulianne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2150

Oui, ça me convient.

Et puis au niveau des contrats, des rencontres avec les propriétaires, au niveau administratif, toutes les choses administratives sont similaires pour chaque propriétaire, il y a aucune exception. Et puis c'est pas notre intention de commencer à faire des exceptions, parce

2155 que ça, c'est le début de la fin. Au niveau administratif, c'est toutes les mêmes conditions de paiement de redevances, etc.

2160 Les rencontres se font à un niveau, de façon plus individuelle pour les raisons techniques. Lorsqu'on rencontre un propriétaire, bon, il nous parle souvent de la manière qu'il exploite sa ferme, quelles sont ses intentions futures, est-ce qu'il compte vendre, est-ce qu'il compte acheter. C'est des démarches qui doivent se faire de façon personnelle, parce que c'est confidentiel, et en groupe, ce qu'on a remarqué, c'est que les gens sont pas à l'aise de discuter de leurs choses personnelles en tant que telles.

2165 Et c'est la démarche qui est faite dans des projets éoliens similaires, c'est la démarche usuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Mais est-ce que pour une fois, on pourrait pas faire exception pour une rencontre avec un ensemble de producteurs?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2175 Si la demande est faite en bonne et due forme, nous allons acquiescer à la demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Donc monsieur Plourde, faites une demande en bonne et due forme, par écrit, et monsieur Boulianne s'est engagé à répondre de façon positive à cette demande-là.

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

2185 Je voudrais rajouter que je comprends les arguments de monsieur Boulianne, sauf que dans une discussion, dans des informations je dirais importantes, question je dirais de stratégie, que ce soit au niveau des redevances, que ce soit au niveau de points particuliers à tous points de vue, on parlait tantôt de drainage, moi j'ai pas été rassuré dans la façon qu'ils voulaient traiter.

2190 Parce que j'ai entre autres un système de drainage chez nous, systématique, et admettons, parce que j'ai entre autres vécu ça l'an passé, j'avais une partie qui avait un problème, et il aurait potentiellement été sous une ligne, sous un tracé pour un chemin qui aurait été utilisé par SkyPower dans le premier projet, là c'est modifié mais quand même, ça pourrait être un problème pour d'autres producteurs aussi. Et je suis pas rassuré.

2195 Je voudrais aussi compléter dans cette chose-là, au niveau de la rencontre de producteurs, c'est une question qui a été posée hier et mettons, j'étais pas arrivé au début, il y a

peut-être eu une réponse, mais moi je l'ai pas, il y a combien de pourcentage de "claims" ou de producteurs qui ont réglé avec SkyPower, et j'aurais une sous-question à ça.

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

En principe, monsieur Plourde, on n'est pas censé avoir de sous-question, mais je vais faire exception pour cette fois-ci.

2205

Monsieur Boulianne s'il vous plaît.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2210

Bien, comme il a été entendu, nous allons présenter des statistiques du nombre de personnes qui ont été signées jusqu'à ce jour, ainsi que les numéros de lots. Nous travaillons là-dessus, ce sera présenté à la Commission.

2215

Par souci de confidentialité, les noms et coordonnées des propriétaires ne seront pas soumis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Mais vous allez remettre la quantité de propriétaires qui ont déjà signé pour chacune des municipalités qui sont impliquées dans le projet, en fait dans lesquelles le projet se retrouve.

2225

Et vous allez également indiquer le nombre d'éoliennes, globalement, par municipalité, aussi.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Exactement.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez nous déposer ça quand même assez rapidement.

2235

Ces informations-là, monsieur Plourde, vont se retrouver sur le site Internet du BAPE, mais également dans les différents centres de consultation, il y en a un par municipalité incluant ici également, à Rivière-du-Loup.

Votre sous-question maintenant.

2240 **PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:**

Ma sous-question ou une continuité, vous avez parlé tantôt dans la partie ouest de Cacouna que, bon, il y avait comme deux (2) lignes d'éoliennes, il y en a maintenant une qui se trouve un cap rocheux.

2245

J'aimerais préciser que ces éoliennes-là, une partie du cap rocheux est quand même en culture, pour au moins la moitié, j'ai pas les mètres précis, mais au moins la moitié. Et qu'aussi, ces producteurs-là sont pas d'accord avec ça.

2250

Et je sais qu'on s'est fait appeler un après l'autre pour ça, mais c'est ça, je voulais préciser que ces producteurs-là ne sont pas d'accord avec ça.

Je peux passer à une deuxième question?

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez. J'étais en train de réfléchir à quelque chose.

2260

Il serait peut-être intéressant que les participants, enfin les agriculteurs qui déposeront un mémoire fassent part de leurs préoccupations, et également de l'évolution de leur dossier dans leur mémoire. C'est peut-être une chose qui pourrait être intéressante à connaître à la Commission.

2265

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

L'évolution de quoi, vous avez dit?

PAR LE PRÉSIDENT:

2270

Du dossier avec les négociations avec SkyPower.

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

D'accord.

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur.

2280

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

J'aurais une deuxième question. Parce que c'est la première fois que je participe.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Oui, c'est la première fois, mais normalement, on devrait suivre la procédure, et je vous en laisse une dernière avant de prendre la pause.

PAR M. MARIE-LOUIS PLOURDE:

2290 Elle sera pas très longue.

Ma question s'adresse plus, probablement, au ministère de l'Environnement. Vous savez que, comme je vous disais, je suis producteur agricole, on a eu, nous autres, à se conformer à des normes environnementales qui étaient de se faire des fosses à fumier, et puis
2295 il fallait aussi faire un projet, il fallait le présenter au ministère de l'Environnement, et si en cours de route je devais modifier mon projet, bien, j'étais obligé de recommencer à zéro.

Et j'ai de la misère à comprendre qu'un producteur comme moi ou mes confrères producteurs aient ce problème-là, et quand on regarde une compagnie comme SkyPower, qui
2300 ont un projet en évolution, c'est un peu – autrement dit, je me demande s'il y a pas deux (2) poids deux (2) mesures. Et j'aimerais avoir des explications là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 D'accord.

Monsieur Juneau, êtes-vous en mesure de répondre à cette question?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

2310 Bien, je pense qu'on en a déjà discuté les autres journées, monsieur était peut-être pas là.

Pour ce qui est du projet de SkyPower, ça respecte la procédure; comme j'ai expliqué,
2315 les projets changent régulièrement au cours du processus. Quand nous, nous avons rendu le dossier public, il était complet, l'étude d'impact était complète, avait été jugée recevable.

Par la suite, il y a eu le RCI qui a été adopté, en fait c'est une demande locale qui a fait que le promoteur a commencé à un peu modifier le projet pour le rendre plus acceptable au
2320 point de vue local.

Ça demeure que c'est, entre guillemets, tout à fait habituel, dans le sens que les projets évoluent. Dans ce cas-ci, il a évolué au moment où il était rendu public, c'est un hasard, mais c'est souvent le cas que les projets évoluent.
2325

Par exemple lors des audiences publiques, souvent il y a des recommandations du BAPE, souvent il y a des choses qui sont soulevées en audience publique, le projet est modifié à la demande du milieu. Donc c'est normal dans la procédure d'évaluation environnementale.

2330 Là, vous me parlez d'un autre dossier, je crois que ça doit être le Règlement sur les exploitations agricoles, que je connais moins bien mais ça, c'est des choses, c'est la Direction régionale je pense qui applique, c'est des certificats d'autorisation en vertu de 22, donc c'est une autre procédure.

2335 Et puis là, c'est pas moi qui l'applique mais bon, elle est appliquée, j'en doute pas, selon les règles de l'art. Ça fait que je pense que c'est deux (2) choses différentes, et puis c'est pas anormal, dans ce cas-ci, qu'il y ait eu des modifications.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 Merci monsieur Juneau.

Merci monsieur Plourde.

2345 Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et nous revenons après.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2350

**REPRISE DE LA SÉANCE
CLAIRE BÉRUBÉ**

2355

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît, nous allons recommencer.

2360

Et j'inviterais madame Claire Bérubé, s'il vous plaît. Bonjour madame Bérubé.

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

2365

Bonjour monsieur le Président. Ma question a un peu rapport avec la rentabilité d'une éolienne et du parc en général.

2370

J'étais probablement pas là quand ça a été expliqué, donc je la repose, on a parlé de deux cent quarante mille dollars (240 000 \$) de rentabilité pour une éolienne. J'aimerais savoir si c'est brut, si c'est net, si ça compte, je sais pas, la rentabilité du capital, si tout est enlevé là-dedans.

2375

Et pour en venir à me poser la question, deux mille-deux mille cinq cents dollars (2000 \$-2500 \$) par année, un autre pour les municipalités, deux mille dollars (2000 \$) par éolienne, je trouve que c'est pas beaucoup par rapport à deux cent quarante mille (240 000 \$).

S'il reste deux cent quarante mille (240 000 \$), pourquoi on le partage pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Monsieur Boulianne, dans un premier temps, peut-être indiquer la teneur, je pense qu'hier vous avez mentionné un ordre de grandeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) bruts par année, exact?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2385

Exactement. Le montant dont ont parle, deux cent quarante mille-deux cent cinquante mille (240 000 \$-250 000 \$), peu importe, mais c'est un montant qui est brut, OK.

2390

Donc si vous avez cent mille piastres (100 000 \$) de revenus et vous en dépensez quatre-vingt-quinze mille (95 000 \$), il vous en reste cinq mille (5000 \$).

2395

Ça fait que dans ce projet-là, le revenu brut par éolienne est de l'ordre de deux cent cinquante mille (250 000 \$). Il faut enlever les coûts d'opération, il faut enlever l'argent qui sera consenti pour le fonds de démantèlement, il faut enlever les redevances municipales, les redevances aux propriétaires terriens.

2400 Donc après ça, les revenus diminuent, et puis après ça, il faut payer l'emprunt qui a été consenti. Trois cent cinquante millions (350 M\$), si on le divise par cent trente-quatre (134), ça fait à peu près deux millions point six (2,6 M\$). Le financement de ça, il faut le payer, comme une maison, et ça se paie pas en quatre-cinq (4-5) ans, huit (8) ans, dix (10) ans. C'est des financements qui sont assez longs.

C'est ce qui explique finalement le niveau de redevances qui est donné aux propriétaires.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boulianne.

2410 Madame Bérubé.

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

Ça, ce serait la B, j'ai une question B dans la 1.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai rien compris!

2420 **PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:**

Bon, c'est parfait. Dans les négociations qu'il y a eues au début, moi je me suis intéressée depuis un an et demi (1 ½) à peu près au projet, je voudrais savoir pourquoi c'est pas taxable, des éoliennes.

2425 Il me semble qu'avec un bloc de ciment qui fait dix-huit mètres par dix-huit mètres (18 m X 18 m) par dix-huit mètres (18 m) de profond, un édifice gros comme ça, il me semble que c'est immeuble et que ça pourrait être taxé, et que ça pourrait régler un problème de redevances aux municipalités, d'une certaine façon.

2430 On m'a dit que tout ce qui concerne l'électricité n'était pas taxable, du point de vue foncier. Est-ce que c'est en rapport avec Hydro-Québec, et là on a un projet avec un promoteur particulier, est-ce que ça, ça s'applique. Je voudrais qu'on m'éclaire là-dessus.

2435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Je vais transférer la question à monsieur Lacasse, s'il vous plaît.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2440

Je vais tenter de vous répondre du mieux que je peux, monsieur le Président, mais je demanderai à mon collègue des Affaires municipales de me corriger.

2445

Donc la réglementation municipale dit clairement que les unités de production ne sont pas taxables. En contrepartie, par contre, c'est pourquoi les promoteurs instaurent un régime de redevances volontaires aux communautés locales.

2450

Et c'est probablement mieux ainsi, étant donné que de cette manière-là, quand le gouvernement du Québec va calculer les montants à verser aux municipalités, en aide, ces montants-là ne sont pas compris dans le calcul.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Parfait.

Monsieur Joannette, avez-vous un complément d'information.

PAR M. ROGER JOANNETTE:

2460

En fait, c'est la Loi sur la fiscalité municipale. Le fondement – en passant, il y a plusieurs éléments qui ne sont pas taxables comme tels, il y a pas seulement que les unités de production, mais les unités de production, entre autres électriques, sont non taxables en vertu de cette loi-là.

2465

Moi, je peux pas vous dire pourquoi, quel a été le choix du législateur à ce moment-là, mais c'est comme ça dans la Loi sur la fiscalité municipale.

2470

Mais je voulais surtout attirer votre attention qu'il y a plusieurs autres éléments qu'on retrouve dans cette loi-là qui sont exclus de toute taxation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Mais je comprends qu'on n'a pas beaucoup d'information, on pourra peut-être quand même garder cette question et l'adresser à Hydro-Québec. Et après ça, vous pourrez lire la réponse d'Hydro-Québec dans les comptes rendus de la Commission, en fait on va mettre ça sur le site Internet, madame Bérubé.

Maintenant, votre deuxième question.

2480 **PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:**

Merci. Est-ce qu'il y a des clauses, dans les contrats, qui prévoient la désuétude technique.

2485 On a parlé beaucoup que l'énergie éolienne et toutes les sortes de captation d'énergie, les technologies s'amélioreraient rapidement, et je pense que l'éolien, ça s'améliore beaucoup, s'il y a une avancée technologique majeure d'ici quelques années, et on s'aperçoit que l'éolienne telle qu'on la conçoit, ça devient soit non rentable, désuet technologiquement, il y a quelque chose de beaucoup mieux pour capter l'énergie, est-ce que le promoteur peut briser son
2490 contrat, cesser le fonctionnement des éoliennes, cesser de verser les redevances.

Et puis qu'est-ce qu'il advient aux agriculteurs et aux municipalités qui sont pris avec ces infrastructures-là.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2500 En fait, la planification financière du projet est basée sur des éoliennes qui ont une vie utile de vingt et un (21) ans. Donc il y a pas de raison qui impliquerait un changement de turbines ou quoi que ce soit avant cette échéance.

2505 Il est probable qu'après cette période, que les éoliennes et les turbines, en fait, soient changées et remplacées pour des plus performantes, dans vingt et un (21) ans, ça va être plus performant, puis que le parc éolien soit reconduit pour une période équivalente, ce qui est prévu dans les clauses contractuelles.

2510 Mais pour ce qui est du reste des éléments d'une éolienne, les chemins d'accès, le réseau électrique, les tours, ce sont des éléments, les fondations aussi, ce sont des éléments qui ont une très longue espérance de vie, et il y aura pas de changement à ce niveau-là, ils devraient rester en place pour une période excédant la période initiale de vingt et un (21) ans.

2515 Je pense qu'il y avait une sous-question aussi par rapport à ça, j'ai peut-être pas répondu complètement. OK, au niveau du démantèlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 C'était une question de démantèlement.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2525 C'est ça. Au niveau du démantèlement, bon, il y a des engagements dans les contrats qui sont faits avec les propriétaires; dans l'éventualité où la production arrêterait, le promoteur a l'engagement de démanteler toutes les infrastructures et de remettre en état les lieux.

2530 Il y a un fonds de démantèlement aussi qui va être mis en place pour garantir toutes les sommes financières qui vont être requises pour le démantèlement de ces équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Dans la même veine, monsieur Boulianne, on sait qu'à Cap-Chat, il y a des pales d'éoliennes qui se sont détachées à cause du vent, quelle est la vitesse maximale que vos pales peuvent supporter.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2540 Monsieur le Président, la vitesse maximale est quatre-vingt-dix kilomètres-heure (90km/h), au niveau de l'opération. Excédant cette vitesse, bon, les pales vont se réorienter pour plus subir les forces exercées par le vent, et puis pour ménager la mécanique et éviter tout bris potentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter, monsieur Demers?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2550 C'était dans le sens, votre question, je voulais préciser un aspect de la question qui avait pas été comme tel répondu, c'est la question de la vitesse limite où il pouvait y avoir un problème de bris au niveau des pales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 C'est quoi, la vitesse maximale?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2560 Bien, il faudrait que je vérifie avec les spécifications du fabricant et que je vous revienne avec ça. Mais c'est des vitesses qui sont très très élevées.

PAR LE COMMISSAIRE:

2565 Regardez dans votre étude d'impact, c'est écrit, mais je me souviens plus de la vitesse.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2570 Oui, c'est ça, moi non plus je le sais pas par cœur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Maintenant, est-ce qu'il y a des protections spécifiques auxquelles les propriétaires et les municipalités pourront finalement avoir dans les contrats, en cas de faillite du promoteur; c'est quoi les protections, est-ce qu'il y a des protections dans vos contrats en cas de faillite.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2580 En cas de faillite?

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Oui. Si jamais votre entreprise fait faillite, est-ce qu'il y a des protections spécifiques dans les contrats avec les cultivateurs.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2590 Bon premièrement, au niveau du fonds de démantèlement, de la manière qu'il va être établi, je suis convaincu que le fonds de démantèlement va être, est là en fait pour garantir que les éoliennes soient démantelées dans le cas que le promoteur ferait faillite ou quelque chose comme ça.

 Donc à ce niveau-là, il y a une protection qui va être offerte aux propriétaires.

2595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Bon, tantôt, quand vous parliez du fonds de démantèlement, à quelle année vous allez commencer à débiter, à mettre des sous finalement dans ce fonds-là?

2600 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2605 Il y a rien de défini pour l'instant. Ce qui avait été convenu cette semaine, c'est que nous ferions une proposition, une structure financière que nous proposerions au ministère, et ce serait sujet à discussion et approbation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Boulianne.

2610 **PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615

Merci, madame Bérubé.

2620

BENJAMIN GAUDREAU

PAR LE PRÉSIDENT:

2625

Monsieur Benjamin Gaudreau, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Gaudreau.

PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:

2630

Bonjour messieurs les Commissaires. Hier, j'ai soulevé des doutes au niveau de la validité du sondage effectué par la firme SOM à la demande du promoteur; et puis j'ai aussi évoqué un questionnement à propos des dévaluations foncières de la municipalité de Cap-Chat.

2635

Ce matin, j'ai fait une petite enquête personnelle, je pense que les gens de SkyPower en ont fait une aussi, ce serait peut-être intéressant de savoir les deux (2) côtés de la médaille, et il y a des questions reliées à ça.

2640

J'ai appelé, moi, la firme SOM à Montréal, j'ai parlé avec un monsieur qui s'appelle Jean Boilard, j'ai rentré en contact avec lui et puis je lui ai posé des questions, entre autres la même question qu'hier, j'ai dit, les raisons pourquoi on demande, dans un sondage, souvent on va demander de parler à la personne la plus jeune, des fois la plus vieille, la plus âgée. Il m'a répondu que c'est pour donner un portrait exact de la population, dans certains cas.

2645

Alors moi j'ai demandé, j'ai dit, il y a tu un protocole de questionnement, un protocole de sondage qui est imposé par la firme SOM. Il m'a dit, non, parce qu'on peut utiliser différentes méthodes pour sélectionner les répondants. Comme dans le cas, exemple, d'un sondage demandé par Hydro-Québec, ils vont demander aux personnes responsable du ménage ou à la personne qui paie les factures.

2650 Ça fait que je pense que c'était peut-être une façon, ça aurait peut-être été la façon qui aurait dû être utilisée pour le cas des éoliennes.

2655 Suite à ça, SkyPower, hier, mettait en doute que telle question avait été posée concernant la personne plus ou moins âgée dans la maison, parce qu'elle disait que cette agence-là, c'était la plus grosse agence au Québec, la meilleure, qui était très exemplaire, ils mettaient ça en doute.

2660 Ça fait qu'en parlant avec monsieur Boilard, il m'a dit que lorsqu'une firme comme ça, lorsqu'un client, exemple SkyPower appelle la firme, c'est eux qui choisissent les questions. Et puis après ça, il y a des petits ajustements, et puis le promoteur, il confirme toujours les questions. Tout est accepté et approuvé avant le début même du premier sondage effectué dans la municipalité.

Ça fait que là, hier, on semblait ne pas comprendre, là, en tout cas...

2665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question est?

2670 **PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:**

Ma question est, ce matin j'ai appelé SkyPower, je leur ai demandé, je veux savoir les questions qui ont été posées au sondage. Ils m'ont dit, tu vas sur le site du BAPE, tu vas dans le document de quarante (40) pages, tu vas tout voir les dix (10) questions.

2675 J'y ai été, je les ai pas trouvées. Alors je pense qu'on a Internet ici, ils m'ont dit que c'était très facile à trouver, est-ce qu'on pourrait les voir, ces questions-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Oui, sûrement.

Madame Boutin, est-ce que le sondage de SOM est sur le site Internet? Vous l'avez à l'arrière. Donc tantôt, vous irez voir madame Boutin à l'arrière, elle a une copie papier que vous pourrez consulter à l'arrière.

2685

PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:

OK.

2690 Ma deuxième intervention, c'est sur le sujet de Cap-Chat. Ce matin, j'ai eu un entretien téléphonique avec monsieur Judes Landry, le maire de Cap-Chat, et puis j'ai posé des

2695 questions au niveau des dévaluations municipales. Il m'a dit qu'il y avait rien à noter de significatif, que le prix des maisons n'avait pas baissé. Mais que dans son secteur, c'est surtout des gens qui rachètent des maisons qui viennent de l'endroit, qui partent de Montréal, qui reviennent chez eux.

Mais le pourcentage des investisseurs est pas vraiment important, peut-être compte tenu des éoliennes, mais je pourrais pas prouver ça.

2700 Je lui ai posé la question, j'ai dit, que pensez-vous du projet. Bien, il nous a dit...

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Écoutez, ça c'est des faits rapportés par quelqu'un. Moi je pense qu'il faut s'en tenir, monsieur Gaudreau, à des questions bien précises.

Donc j'attends votre question.

PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:

2710 C'est qu'hier j'ai évoqué le fait que Cap-Chat n'avait pas été évalué, alors j'ai posé des questions qui sont logiques, que SkyPower aurait dû poser au maire de Cap-Chat.

2715 Je lui ai demandé qu'est-ce qu'il pensait du projet d'éoliennes. Il a dit que les redevances municipales étaient complètement ridicules, chose que je ne veux pas affirmer pour SkyPower. Mais que si le projet était à refaire aujourd'hui, demain matin, il connaît le pouls de sa population, il dit, jamais personne n'accepterait un tel projet.

2720 Alors premièrement, parce qu'il y a des éoliennes qui tournent plus, comme vous dites, il y a des pales qui tombent.

2725 Je voudrais savoir, ma question est: est-ce que quand une éolienne arrête de tourner sur un terrain, pour une raison ou autre que ce soit, je sais que c'est peut-être pas dans l'intérêt de SkyPower de laisser une éolienne qui ne fonctionne plus parce qu'elle est plus payante, mais le propriétaire terrien, est-ce qu'il continue d'avoir des redevances monétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Monsieur Boulianne, en cas d'arrêt d'une éolienne, est-ce que le propriétaire du terrain continue à recevoir des redevances quand même, même si l'éolienne est en arrêt complet.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2735 Oui, tout à fait. Le contrat, de la manière qu'il est prévu, il y a une redevance qui se donne en deux (2) parties, il y a une première redevance qui est au niveau de la production d'éolienne, donc si l'éolienne en question ne fonctionne pas, nécessairement le pourcentage va diminuer, mais il y a un montant minimum qui est accordé au propriétaire, qui est mille dollars (1000 \$).

2740 Donc la partie représentant la production éolienne est évaluée préliminairement à mille deux cent cinquante dollars (1250 \$), mais elle pourra jamais descendre en bas de mille dollars (1000 \$). Elle peut cependant monter en haut de mille deux cent cinquante dollars (1250 \$), et on paiera plus à ce moment-là.

2745 Pour ce qui est de l'autre moitié qui est payée au prorata de la superficie qui a été offerte par rapport à l'ensemble des propriétaires, bien là, c'est le pourcentage que vous avez droit sur l'ensemble de la production. Alors si votre éolienne fonctionne pas, bien, vous avez droit d'avoir cette partie de redevances pour l'ensemble des autres éoliennes.

2750 Il y avait aussi un autre élément dans la question de monsieur, si on peut aborder, au niveau de l'évaluation à Cap-Chat, on a fait certaines vérifications, monsieur Frenet va répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Répondez, monsieur Frenet.

PAR M. ANDRÉ FRENET:

2760 Oui, merci. Donc effectivement, comme on en avait pris l'engagement hier, j'ai communiqué ce matin avec les gens qui sont responsables du rôle d'évaluation de Cap-Chat, plus précisément j'ai parlé tout d'abord à monsieur Denis Godbout, qui est à la MRC de Matane, c'est eux qui ont la responsabilité de l'administration du rôle d'évaluation foncière de la municipalité Cap-Chat. C'est fréquent que les MRC se voient déléguer cette responsabilité-là.

2765 Et par la suite, j'ai parlé à monsieur Benoit Roy, de la firme Servitec qui est basée à Montréal, qui est l'évaluateur agréé signataire du rôle foncier de Cap-Chat.

2770 Tout d'abord, au niveau de monsieur Godbout qui, dans le fond, son rôle, c'est un peu de recevoir les demandes de révision à la municipalité ou donner de l'information aux citoyens, donc j'ai demandé à monsieur Godbout s'il était en poste avant l'installation du parc éolien à Cap-Chat, il m'a indiqué que oui.

2775 Et donc ma deuxième question, ça a été, est-ce qu'il a pu remarquer des modifications au niveau des valeurs foncières, au niveau des rôles ou des demandes de révision, ou des plaintes, ou des contestations. Il m'a indiqué qu'il n'en a reçu aucune.

Vous pourrez vérifier ces faits-là en communiquant directement avec lui.

2780 Ensuite, j'ai parlé avec monsieur Roy, qui est l'évaluateur agréé qui signe le rôle, qui est le même évaluateur agréé, finalement, je le savais pas quand je lui ai parlé, pour l'évaluation foncière des municipalités de Saint-Ulric et de Saint-Léandre. Et donc, je lui ai reposé exactement la même question que je lui avais posée pour ces deux (2) autres parcs éoliens là, à savoir est-ce qu'il y avait eu des modifications au niveau des valeurs foncières observées en
2785 fonction de l'implantation du parc. La réponse a été non.

Comme on en avait un peu parlé hier, au niveau des unités de voisinage, évidemment quand l'évaluateur détermine les valeurs foncières, il essaie de regrouper, dans des mêmes unités de voisinage, des propriétés comparables.

2790 Évidemment, ce que monsieur Roy m'a mentionné pour Cap-Chat, c'est qu'étant donné que le village est petit en termes de superficie, il y a pas beaucoup d'unités de voisinage, mais dans les faits, le parc éolien, je pense qu'il est à une extrémité du village, je me souviens plus si c'est est ou ouest, et ils ont observé aucune différence au niveau de l'évolution des valeurs
2795 entre la portion du village effectivement lointaine du parc par rapport à la portion plus proche.

Ce que j'ai compris effectivement des questions qui étaient posées par les gens, parce qu'il y a une inquiétude, et puis j'en ai profité pour parler avec monsieur Roy entre autres, une question évidemment qui est soulevée, c'est au niveau de la villégiature, parce
2800 qu'effectivement, on pourrait se poser la question de l'évolution du marché résidentiel versus l'évolution du marché de la villégiature, et plus spécifiquement aux impacts, a posteriori, d'un parc éolien.

2805 Monsieur Roy m'a indiqué qu'il y avait pas d'étude, à sa connaissance, il a confirmé qu'il y a pas d'étude à sa connaissance sur l'impact qu'un parc éolien peut avoir, au Québec, sur l'évolution foncière.

Par contre, on a une étude, si vous permettez, ou ça pourrait être plus tard, américaine qui traite de cet aspect-là.

2810 Mais la comparable qu'il m'a faite, c'est par rapport aux lignes électriques d'Hydro-Québec, les lignes de haute tension, qui est le sujet sur lequel il a consulté des études.

2815 Parce qu'effectivement, c'est une question qui s'est posée à un moment donné, bon, on le sait, les gens se sont posé la question de l'impact potentiel sur la santé, et comme on l'expliquait hier, les évaluateurs, lorsqu'ils font l'évaluation foncière, décomposent pas les

facteurs qui vont déterminer la valeur. Ils regardent effectivement les transactions et les comportements, etc.

2820 Et les études indiquaient qu'il y avait aucun impact observé au niveau des valeurs foncières pour les propriétés en milieu urbain à proximité des lignes à haute tension d'Hydro-Québec.

2825 Dans le fond, le commentaire qu'il m'a fait, c'est la demande et l'offre, et bien que des lignes électriques vont exister, les acheteurs, lorsqu'ils font l'acquisition, ils la voient la ligne, et ils procèdent à l'achat.

2830 Autrement dit, par rapport aux inquiétudes que les gens pourraient avoir, il est certain que quelqu'un qui est déjà en place et qui voit apparaître, dans son paysage, une ligne électrique, une éolienne, une industrie, par rapport à la situation antérieure, effectivement il peut anticiper, plus poser la question, moi je n'avais pas ça avant dans ma vue, maintenant je l'ai, je considère que c'est une détérioration.

2835 Par contre, comme monsieur Roy me l'a indiqué, pour l'acheteur, lorsqu'un nouvel acheteur se présente, recherche un endroit en particulier, par exemple prenons le cas théorique d'une propriété dans la région, bien évidemment si l'éolienne est là, il va effectivement la voir au moment d'acheter, et ce qui va faire qu'il va faire un choix d'acquisition, c'est un ensemble de facteurs, le paysage qu'il va découvrir avec l'éolienne qui est déjà là et, évidemment, toutes sortes de facteurs de proximité, les services, etc.

2840 Autrement dit, si quelqu'un, à la limite, cherche une propriété qui offre une vue sur le fleuve, dans un contexte de villégiature, et qu'effectivement, pour cette personne-là, l'éolienne est inacceptable, il va probablement chercher à acquérir un immeuble de ce type ailleurs, où il y a pas de parc éolien.

2845 Mais en même temps, d'autres facteurs vont influencer son choix, il peut s'éloigner d'un centre urbain, ou des services, etc., etc.

Vous voyez un peu le genre de dilemme dans lequel on se retrouve.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Frenet.

2855

Monsieur Gaudreau, votre seconde question.

PAR M. BENJAMIN GAUDREAU:

2860 C'était pas mal tout. Je voulais juste peut-être faire une petite opinion personnelle, très très courte.

2865 Moi, je crois que si on implante des éoliennes partout sur la péninsule gaspésienne et dans notre région du Bas-Saint-Laurent, s'il y a des éoliennes partout, ça va venir complètement affreux, et je crois que les gens vont aller à un endroit où il y a pas d'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gaudreau, vous me ferez part de votre opinion dans votre mémoire.

2870 Merci, monsieur Gaudreau.

NORMAND COUILLARD

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Normand Couillard, s'il vous plaît. Bonjour monsieur Couillard.

2880 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Bonjour messieurs. Est-ce qu'il y aurait la possibilité de projeter le plan modifié, s'il vous plaît.

2885 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

2890 Voici, monsieur le Président, si vous permettez, on a relevé les vitesses limites pour les pales. Donc on a les vitesses pour la un point cinq (1,5 MW), la GE, le modèle SLE, nous on parle du modèle XLE, la différence, c'est une longueur de pale d'environ deux point cinq mètres (2,5 m) de différence, donc au lieu d'être à quarante et un point vingt-cinq (41,25 m), on est aux environs de trente-huit (38 m).

2895 Donc les vitesses limites, pour une température de moins dix degrés, (-10°C), on parle de cent quatre-vingt-dix kilomètres-heure (190 km/h). Et pour une température de moins quarante degrés (-40°C), on parle d'une vitesse de cent quatre-vingt-dix-huit kilomètres-heure (198 km/h).

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Merci, monsieur Demers.

Oui, monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

2905 Monsieur Demers, il y quelques questions qui nous ont été adressées par un participant qui est pas ici.

2910 S'il y a des indemnités, par exemple, j'imagine que ça arrivera pas souvent mais la personne s'inquiétait, si une pale tombe sur une personne, ou sur une vache ou détruit quelque chose, il y a un mécanisme qui est prévu pour acheminer la plainte et obtenir une indemnité? Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2915 En fait, SkyPower aura des assurances, comme toute compagnie qui se respecte.

2920 La procédure, je sais pas quoi vous dire de plus qu'appeler à la compagnie, et mentionner, faire part de la requête, de la réclamation en bonne et due forme, et ce sera traité comme n'importe quel cas de réclamation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2925 Et en ce qui concerne les chemins sur lesquels vous avez un droit superficiaire, est-ce que la responsabilité civile vous incombe sur ces chemins, ce qui se passe sur ces chemins?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2930 Est-ce que vous me permettez de consulter?

PAR LE COMMISSAIRE:

Vérifiez aussi s'ils sont clôturés.

2935 Je pense par exemple à des personnes non autorisées qui iraient sur votre chemin, qui se blesseraient et qui reviendraient contre le cultivateur ou contre vous. Simplement quelques mots sur la façon dont ça se déroulerait.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2940

Je vais vous revenir avec cet aspect.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945

Juste en attendant que la carte apparaisse, autre question, est-il possible que des morceaux de glace soient propulsés par la rotation, et puis qu'on puisse atteindre des résidences?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2950

Il y a des possibilités, dans des cas assez rares, qu'il y ait de la glace qui tombe des éoliennes, comme à peu près n'importe quelle structure de hauteur, un poteau, une ligne électrique, un arbre, etc.

2955

Mais il y a pas de propulsion, en fait, qui se fait. Le périmètre est relativement restreint autour de l'éolienne, au niveau des chutes, des potentiels de chutes de glace.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960

Oui, monsieur Demers, vous auriez quelque chose à ajouter?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2965

Juste une précision basée sur une expérience vécue à Murdochville, où on a des problèmes importants de givre, de glace, beaucoup plus que dans la région ici, il y a eu un périmètre de sécurité d'installé au niveau de cent cinquante mètres (150 m) autour de l'éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970

Donc à ce moment-là, compte tenu que vos localisations sont au minimum à quatre cent quatre-vingt-deux mètres (482 m), ça ne pose pas problème.

2975

Mais autre question toujours en rapport, est-ce qu'il y a un déglçage qui se fait ou il se fait de façon naturelle?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2980

Ça se fait de façon naturelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2985 Oui, allez-y, monsieur Couillard, avec vos questions. La carte est là présentement.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Je vous remercie, monsieur le Président.

2990 Ici, dans un article d'Info-Dimanche du 9 avril, je vais vous lire seulement un petit texte en préambule:

2995 "À ceux qui accusent SkyPower de faire preuve d'une certaine improvisation, le porte-parole Jean-Pierre Dion répond, il s'agit pour nous d'être à l'écoute de la communauté, de répondre à ses préoccupations."

3000 Là, je vous avoue que mon sommeil commence à être passablement perturbé, et si c'était pas le cas, je partirais à rire!

Et je voudrais prendre les mots de monsieur Béland, j'ai pas les mots exacts, trouver la meilleure solution, la moins envahissante pour les gens, enfin, quand il y a un projet comme ça.

3005 Le 11 avril, moi j'étais à Cacouna, j'ai fait part à monsieur Demers, excusez, monsieur Boulianne – ça ici, c'est le Rang 4.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, on dit pas "ici", monsieur. Dans le Rang 4?

3010

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Le Rang 4, voilà, on est au sud du Rang 4 et ici, il y a des habitations.

3015 Alors je lui ai demandé, mais pourquoi vous vous entêtez à se rapprocher de toutes les habitations qui sont là, quand tout ce secteur-là, ici, il y a aucune habitation.

Et puis mieux que ça, c'est que l'élévation est encore plus importante d'à peu près cinquante pieds (50 pi).

3020

Alors je comprends pas pourquoi, pour accommoder les gens...

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 En fait, ce que vous voulez dire, c'est que vous comprenez pas pourquoi les éoliennes ne sont pas localisées au sud du Rang 4. Ça, c'est votre question?

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3030 Bien, plus au sud que ça, parce qu'ici, on se rapproche des habitations alors qu'ici, elles pourraient être là. Disons que ça pourrait atténuer le bruit, peut-être la visibilité, peut-être plus hautes, mais beaucoup plus loin. Ça nuit à personne parce qu'il y a pas d'habitation, peut-être aussi pour l'évaluation des maisons.

3035 Je peux comprendre qu'ils veulent faire un S, mais dans ce cas-ci, comme monsieur Béland le disait, trouver la meilleure solution, la moins envahissante.

Et l'élévation, même si on recule comme ça, l'élévation est encore importante. Alors je vois pas, à part quelques tours de tourniquet! Ils perdraient pas, dans ce sens-là.

3040

Leur maximum de rentabilité, moi, je veux pas qu'il devienne mon maximum d'irritabilité, là, et c'est ça qui est après se produire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3050 Oui, la réponse est simple à cette question, c'est en fonction nécessairement de la volonté des propriétaires terriens, du choix qu'on a fait ensemble pour l'implantation des éoliennes.

3055 Je vous donne des exemples, le premier cas, la personne avait une plantation à une certaine distance au sud de sa terre. Dans le deuxième cas, il y a une terre en friche sur un secteur, il aime mieux que l'éolienne soit sur la terre en friche. Dans le troisième cas, la troisième éolienne – là je l'ai en tête parce que c'est un secteur que j'ai regardé il y a pas longtemps – dans le troisième cas, bon, c'est quelqu'un qui a un petit lac, qui va là en villégiature, mais avec une plantation d'arbres.

3060

C'est du cas par cas qu'il faut regarder avec chaque propriétaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Mais je pense que l'objet de la question de monsieur Couillard était beaucoup plus, est-ce que vous avez regardé plus au sud, plus vers le sud?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3070 Bien regardez, on a la limite de la municipalité, qui est la ligne plus foncée au sud, et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

3075 En fait ce que monsieur Couillard dit, c'est au-delà de la ligne de la municipalité, au-delà des limites municipales de la municipalité, donc au sud de cette limite-là, c'est là que monsieur Couillard souhaiterait que les éoliennes soient installées, plutôt qu'entre le Rang 3 et le Rang 4.

3080 Et la question est de savoir, est-ce que vous avez regardé la possibilité de les installer là.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3085 Bon, comme je vous ai mentionné, la première propriété au sud, vraiment au sud de son terrain, c'est quelqu'un qui a une plantation de peupliers hybrides qui a été faite il y a deux (2) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

3090 Nous vous écoutons. Mais c'est parce que vous êtes en train de répéter ce que vous avez dit.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3095 Mais c'est la réponse.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3100 C'est ça qui se passe comme problème, il y a quelques individus qui vont décider pour huit cent quatre-vingt-sept (887) autres. Là, c'est comme si j'avais absolument rien à dire, j'ai pas mon mot à dire parce que j'ai pas de lot là. C'est inacceptable, ça fonctionne pas.

3105 Je suis obligé de subir ça parce qu'il y a quelques petites plantations d'épinettes en arrière. Franchement! Est-ce qu'on peut être considéré un brin, une coche un petit peu plus haute que quelques petits épinettes qui poussent.

Tu sais, je comprends pas, ça a pas de sens.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Écoutez, le promoteur vous a répondu, monsieur Couillard, je comprends que peut-être vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous ferez part de votre opinion dans votre mémoire.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3115 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120 Seconde question, monsieur Couillard.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3125 Oui. Hier, j'avais découvert qu'il y avait un chemin d'accès ici, un nouveau chemin d'accès...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, toujours à partir du Rang 4, monsieur Couillard?

3130 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

Oui, c'est ça, toujours à partir du Rang 4 vers le sud. Et j'ai pas le numéro de lot, j'ai pas la distance en mètres ici, je sais pas, j'ai l'impression que ça arrive vis-à-vis la maison chez moi, mais de toute façon, que ce soit chez moi ou ailleurs, ici, c'est la 291 et on avait demandé, bon, j'ai pas eu d'intention ferme là-dessus.

3135 Mais ce que je me suis rendu compte hier, et là, vous avez vraiment un exemple d'un projet qui se modifie constamment, où un citoyen est pas capable de suivre.

3140 Non seulement ça, mais j'ai l'impression, c'est pas une impression, c'est vrai, j'ai informé monsieur Juneau de ce cas-là, moi je m'attends à ce que quand il y a des projets comme ça, on peut tu arrêter et se calmer, et je demanderais, ma question va aller à monsieur Juneau, parce que de dire au promoteur, cessez de modifier votre plan, de prendre ce plan-là, de l'évaluer point par point, ça va de soi, ligne par ligne, sortir des bureaux, aller voir sur le terrain, comme madame disait.

3145 Où ça mène, ça? Parce que je peux comprendre que SkyPower, bon, il se comporte comme s'il était propriétaire des lots, mais je m'attends à ce que de l'autre côté, il y ait un

3150 équilibre, et j'ai pas cette impression-là, j'ai plutôt l'impression que leur préoccupation c'est d'accommoder le promoteur.

Et puis moi, hier, j'étais en plein milieu, et j'avais l'impression, j'informais ces gens-là de dire, regardez, il y a des choses aberrantes comme ça, que c'est qui se passe avec ça.

3155 J'ai pas eu d'engagement ferme, non plus, qu'ils passaient par la 291.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160 Écoutez, monsieur Couillard, monsieur Boulianne a pris l'engagement suivant, à savoir que oui, si c'est réalisable. Pour cela, il faut qu'il y ait une entente avec les propriétaires des lots.

Si les propriétaires des lots n'acceptent pas, ce n'est pas parce que le promoteur n'aura pas fait l'effort, il faut le comprendre ça aussi, également.

3165

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3170 Bien à ce moment-là, est-ce que j'ai un processus de plainte à faire? Je peux pas accepter ça.

Et l'autre point aussi, c'est que j'ai découvert, dans les questions-réponses que monsieur Juneau avait faites, il y aurait du travail de nuit.

Là, j'ai pas vu, il y a un décret de la construction qui dit de sept (7 h) à onze (11 h)...

3175

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, votre question est?

3180 **PAR M. NORMAND COUILLARD:**

C'est la deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Vous voulez savoir pourquoi que le ministère de l'Environnement accepte ce projet tel quel, c'est ça?

PAR M. NORMAND COUILLARD:

3190

Non. Il y a rien, monsieur Juneau m'a confirmé, il y a pas de décret actuellement, d'après ce que je peux voir, ils seraient autorisés de travailler la nuit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

Bon, on va poser la question au promoteur, ça va être beaucoup plus simple.

Dans un premier temps, monsieur Boulianne, est-ce que lors de la construction, il y aura un travail qui sera effectué la nuit.

3200

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

De prime abord, avec l'échéancier que nous avons, le travail se fera dans les heures normales de travail, les heures de jour.

3205

Mais un projet, c'est évolutif, ça bouge toujours. Des fois, il y a des contraintes de température qui font en sorte que des étapes doivent aller un petit peu plus rapidement.

Donc je peux pas garantir que le travail de nuit sera exclu.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Juneau, est-ce qu'au niveau des décrets, il y a une spécification qui doit être respectée par le promoteur, relativement aux heures de travail.

3215

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

S'il y a des travaux prévus la nuit, on a des critères de respect de niveau sonore, on a des éléments.

3220

Par contre, il peut y avoir interdiction de travaux la nuit, il y a rien qui empêche le gouvernement de décider que le projet est acceptable, mais qu'il y a pas de travaux qui doivent être réalisés la nuit, et ça peut faire partie d'une condition de décret.

3225

Donc c'est évalué dans le cadre du projet. S'il y a travaux, il y a moyen d'encadrer, et aussi possibilité d'interdire les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230

Donc ça fera partie des conditions du décret, à ce moment-là.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3235 Ça va dépendre de l'analyse et la décision gouvernementale, mais ça pourrait être une condition de décret.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Voilà. Merci, monsieur Juneau.

Merci monsieur Couillard.

3245

RÉAL MORIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Monsieur Réal Morin. Bonjour monsieur Morin.

PAR M. RÉAL MORIN:

3255 Bonjour messieurs. Moi, j'ai deux (2) questions principales, la première, premièrement je suis producteur agricole, je demeure à Saint-Arsène, je n'ai pas signé pour avoir des éoliennes sur ma terre, principalement ce qui regarde les redevances.

Parce que je trouve que les redevances sont très minimes avec le niveau du coût de la vie présentement.

3260 Ma question: est-ce que SkyPower est prêt à renégocier les redevances annuelles, je dis bien les redevances annuelles, avec les propriétaires de terrains.

PAR LE PRÉSIDENT:

3265 Monsieur Boulianne, êtes-vous prêt à renégocier les redevances annuelles avec les propriétaires de terrains.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3270 Non, les redevances ne seront pas négociées, c'est à un niveau d'avancement très très avancé, et puis les gens sont toujours libres aussi de participer ou non au projet, d'offrir leur terre pour des éoliennes.

3275 Donc c'est une démarche volontaire. La plupart des gens rencontrés sont très satisfaits des montants et des redevances qui sont données, si on compare à la région, c'est des redevances équivalentes ou supérieures.

3280 La plupart des gens sont bien satisfaits de ces redevances-là, plusieurs personnes voudraient avoir plus d'éoliennes également, si je peux vous avouer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3285 Monsieur Boulianne, est-ce que ces sommes-là, annuelles, sont indexées au coût de la vie ou c'est vraiment un montant fixe pendant vingt (20) ans ou vingt et un (21) ans?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3290 Ils sont indexés. Les montants exacts d'indexation, je crois, sont prévus au contrat. Il faudrait vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est en fonction, c'est Statistique Canada, je pense?

3295 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Il faudrait que je vérifie.

3300 Ce qu'on m'indique, c'est que ce serait les revenus au même titre que les nôtres, les revenus de contrat d'électricité qui sont indexés à un point cinq pour cent (1,5 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

3305 Parfait, merci monsieur Boulianne.

Votre seconde question.

PAR M. RÉAL MORIN:

3310 Ma seconde question regarde la fondation que la compagnie, et les municipalités, et la MRC va mettre en place pour gérer les sommes d'argent qui vont être versées à chaque municipalité.

3315 Je voudrais savoir qui va gérer la fondation, et deuxièmement, à qui va servir cet argent.

Parce qu'on sait qu'une fondation, les montants d'argent qu'on dépense, il y a des exigences au niveau des lois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320

Parfait.

Monsieur Boulianne, est-ce que vous pouvez répondre à la question, s'il vous plaît.

3325

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, au niveau des fondations, elles seront gérées par un représentant de chaque municipalité qui siègera sur le conseil, un représentant de la MRC et un représentant de SkyPower. Donc ce sera vraiment les représentants des municipalités qui décideront de l'orientation et du fonctionnement précis de la fondation.

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

Et au niveau de l'utilisation de ces fonds-là par les municipalités, ça peut servir à quoi exactement, est-ce que ça a été discuté avec les représentants municipaux?

3335

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bien, les municipalités auront le choix de les utiliser de la manière qu'elles le veulent, que ce soit pour des nouvelles infrastructures, pour des services sociaux, des services à la communauté.

3340

Ce sera de l'argent qui sera utilisé au même titre que d'autres revenus.

3345

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc autrement dit, lorsque les sommes provenant de la fondation arriveront aux municipalités, ce sera le conseil municipal qui aura à déterminer l'emploi de ces sommes-là.

3350

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Exactement, il y a aucune ingérence de la part du promoteur à ce niveau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355

Merci monsieur Boulianne.

PAR M. RÉAL MORIN:

3360 Si je comprends bien, l'argent de ces fondations, les fins auxquelles ils vont servir, on pourra pas s'en servir pour réparer des chemins, réparer des camions des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Oui.

PAR M. RÉAL MORIN:

3370 Il y a des spécifications qui sont dues aux fondations, que ces montants d'argent là doivent être appliqués, par exemple si on a une fondation pour des hôpitaux, c'est pour des équipements pour les hôpitaux et les CLSC, un exemple que je donne.

Est-ce que je suis correct avec mon appréciation?

3375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, je vais aller vérifier, monsieur Morin, parce que je pense qu'effectivement, la municipalité pourrait utiliser ça, ces sommes-là, pour réparer des chemins ou encore pour faire de l'acquisition de camions ou de machineries nécessaires à l'entretien des routes.

3380

Mais je vais aller voir peut-être avec monsieur Joannette, des Affaires municipales. Monsieur Joannette, est-ce que dans l'hypothèse où ces fondations-là, des sommes d'argent qui seraient dévolues aux municipalités, est-ce qu'il y a des règles strictes d'utilisation?

3385 Est-ce que vous êtes familier? Premièrement vous êtes peut-être pas familier, comme moi d'ailleurs?

PAR M. ROGER JOANNETTE:

3390 Bien, je connais pas les règles reliées aux fondations, mais j'imagine que si le but ou les objets sont ouverts, c'est-à-dire sont très larges, et ce sera aux municipalités peut-être à négocier ces choses-là, donc ça ouvrirait la porte à ce que les dépenses soient aussi larges, donc que les municipalités s'assurent que la fondation, que les fonds de la fondation peuvent être attribués pour des fins de façon très ouverte, donc à ce moment-là, les municipalités pourront en disposer selon ces fins-là.

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Joannette.

3400

Merci monsieur Morin.

PAR M. RÉAL MORIN:

3405 Merci monsieur le Président.

FRANÇOIS DUROCHER

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur François Durocher. Rebonjour, monsieur Durocher.

3415 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Bonjour monsieur le Président. En fait, c'est une question qui devrait pas être trop longue à poser.

3420

En fait, ce que je veux savoir, ce qu'il serait intéressant pour la Commission de savoir, outre les considérations financières et les considérations d'ordre technique relatives à l'utilisation, excusez, à l'usage du terrain, soit agricole ou forestier, dans le cas des propriétaires, j'aimerais savoir de quelle façon le promoteur aurait informé, soit avant ou soit à la signature du contrat, puisqu'il y en a qui ont signé déjà, les principaux impacts environnementaux anticipés déjà inventoriés dans son étude d'impact, soit particulièrement la question évidemment de l'impact sur le paysage culturel, qu'il soit au niveau micro ou macro, je crois que le promoteur connaît ces termes-là, et l'impact sur l'ambiance sonore, et également l'impact sur la faune avienne.

3425

3430

Est-ce que j'ai été clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

3435 Pas tout à fait. J'aimerais ça que peut-être vous reformuliez, parce que j'ai peut-être perdu au début, juste au début, les différents impacts.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

3440 En bref, est-ce que le promoteur a informé les propriétaires terriens des impacts potentiels.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, ça, ça va.

3445

Monsieur Boulianne, est-ce que lorsque vous avez rencontré les propriétaires terriens, vous les avez informés des différents impacts que pourrait générer le projet.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3450

Bon, c'est sûr que lors des différentes rencontres individuelles avec les propriétaires terriens, c'est les impacts au niveau de leur terre qui sont question, au niveau de leur propriété, ce qui se limite dans leur emprise.

3455

L'impact de l'ensemble du projet, socialement, au niveau de la MRC, bien là, c'est une démarche qui se fait plus à ce niveau-ci en tant que tel, que la démarche que nous avons faite avec les propriétaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460

Merci, monsieur Boulianne.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

3465

Donc en plein mois de mai, en pleine semence, les agriculteurs ont pas vraiment beaucoup l'occasion d'être informés.

3470

Il y a un monsieur ici, qui vient de se présenter, de Saint-Arsène également, je suis de Saint-Arsène, je sais pas si on peut lui envoyer la question, est-ce qu'on lui a touché mot de ces impacts potentiels là, lors d'une rencontre quelconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Bien écoutez, s'il veut venir tantôt, il a seulement qu'à s'inscrire, il y a pas de problème.

Sauf que monsieur Boulianne dit que lorsqu'ils ont rencontré les propriétaires, ils ont parlé de leur impact, les impacts pour eux et non les impacts globaux. C'est la réponse que monsieur Boulianne vous a soumise.

3480

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Parfait.

3485 En fait, dans la même foulée, j'aimerais savoir de la part du promoteur et de la MRC, même si elle est absente, qu'est-ce qu'elle a fait, c'est-à-dire qu'est-ce qu'ils ont fait avant le début des audiences et même avant l'annonce du BAPE, je crois que c'est le 11 avril, quelque chose comme ça, quelles démarches qu'ils ont faites pour informer le public en général, autant les agriculteurs que la population.

3490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

3495 Monsieur Boulianne, quelles sont les démarches que l'entreprise a réalisées afin d'informer toute la population.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3500 Bon en fait, j'avais déjà fait part de la liste des rencontres qui avaient eu lieu dans les diverses municipalités, je peux peut-être vous ressortir cette liste-là et vous énumérer les dates des différentes rencontres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 En fait, c'est pour l'information, c'est pour monsieur Durocher.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3510 Laissez-moi sortir la feuille.

PAR LE PRÉSIDENT:

3515 Mais monsieur Durocher, dans les transcriptions des séances de l'audience, vous allez retrouver toutes les informations. Mais monsieur Boulianne peut les répéter, mais ce sera les mêmes informations qui ont déjà été citées ici en audience.

Donc il y a eu des rencontres, mais est-ce que vous les avez, monsieur Boulianne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3520 Oui. Dans un premier temps avant toute démarche éolienne dans chacune de municipalités, bon, il y a eu des résolutions d'intention, d'intérêt des municipalités qui nous ont été manifestées.

3525 Ensuite, il y a eu l'annonce publique du projet, le 25 novembre 2004. À la municipalité de L'Isle-Verte il y a eu une rencontre publique le 27 février 2006 – j'y vais par municipalité,

c'est peut-être pas les dates chronologiques, j'y vais par municipalité – au niveau de Cacouna, il y a eu une présentation à la séance du conseil municipal le 1^{er} mars 2005; 28 mars 2005, rencontre publique; 19 avril 2006, autre rencontre publique.

3530

Saint-Arsène, 23 décembre 2004, rencontre publique; 17 février 2005, rencontre publique.

3535

Saint-Épiphanie, il y a eu une rencontre au mois de mars 2006 avec les membres du conseil, et il y a une rencontre de prévue la semaine prochaine.

Ça, c'est les démarches qui ont été faites au niveau de la municipalité.

3540

Au niveau de la MRC, je vous dirais qu'il y a eu plusieurs rencontres qui ont eu lieu, j'ai pas le nombre exact mais il y a plusieurs rencontres, qui nous ont amenés à modifier, à réaménager de façon considérable le projet, de façon à ce qu'il s'harmonise beaucoup mieux avec l'environnement et qu'il réponde beaucoup plus aux attentes de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

Merci monsieur Boulianne.

Merci monsieur Durocher.

3550

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Merci monsieur le Président.

3555

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3560

Monsieur Gaston Hervieux. Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3565

Bonjour monsieur le Président. Ici, dans une lettre datée 30 janvier 2006 des Évaluations environnementales, inclus au document PR6, il est mentionné, au troisième paragraphe:

3570 "Le promoteur a déployé les efforts pour documenter la faune avienne, mais nous considérons tout de même que l'étude d'impact est incomplète et ne permet pas d'évaluer, sur des bases scientifiques, tous les effets du projet sur la composante avifaune."

3575 Alors la question est celle-ci: Environnement Canada voudrait-il nous dire de quelles bases scientifiques il s'agit, sans oublier pour les corridors migratoires, et les déposer au dossier de la présente Commission BAPE, afin de permettre à la Commission de mieux évaluer l'étude d'impact du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3580 Étant donné qu'Environnement Canada n'est pas là, je vais quand même aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, parce que les avis demandés par le ministère, par ce ministère, lui sont envoyés.

3585 Donc monsieur Juneau, par rapport à cette réponse d'Environnement Canada, en fait ce commentaire d'Environnement Canada, quelles ont été les suites, et est-ce qu'Environnement Canada accepte maintenant les modifications qui auraient pu être apportées, des solutions, des pistes de solutions qui auraient pu être apportées.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

3590 Pour ce qui est de la faune avienne, on a deux (2) ressources, qui se trouvent à être Service canadien de la faune et on a aussi le ministère des Ressources naturelles secteur Faune; les deux (2) entités, en fait, ont émis certaines réserves dans leur avis de recevabilité, à l'effet qu'il manquait un peu d'information.

3595 Et puis vous relirez le début de la phrase, effectivement, ils constatent qu'il y a beaucoup d'information et un bon effort qui a été fait, il y a eu plusieurs inventaires d'apportés, mais par contre il manquait certains éléments pour pouvoir statuer sur l'acceptabilité ou statuer sur certains éléments, par exemple est-ce qu'il y a un corridor migratoire, et si oui, exactement où.

3600 Donc ce qui a été fait par nous, on a intégré l'ensemble de ces commentaires-là, mais on a demandé au promoteur qu'il complète l'information avec les inventaires.

3605 Donc ces inventaires-là vont être fournis, et on va les transmettre à nos collaborateurs, qui vont probablement pouvoir avoir plus de facilité à statuer sur l'acceptabilité environnementale du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3610 Donc c'est en cours actuellement?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Oui, effectivement.

3615 Il y a trois (3) inventaires, hier vous me demandiez, et j'ai oublié de les spécifier, il y a l'inventaire des oiseaux nicheurs qui est prévu, je sais pas où ils en sont rendus, ils parlaient, on pourrait peut-être avoir ça en juin 2006.

3620 Ces engagements-là ont été pris par le promoteur; lorsqu'on a émis notre avis de recevabilité, je peux vous référer à leur réponse 56 dans le document des réponses complémentaires.

3625 Il y a un inventaire aussi sur les chauves-souris, qui est prévu, qu'on attend, il y a eu un engagement de fait aussi à la réponse 60.

Et puis on avait un inventaire complémentaire aussi pour les oiseaux de proie hâtifs, engagement pris à la réponse 50.

3630 Donc avec ces éléments-là, on savait qu'on aurait suffisamment d'information pour, éventuellement, statuer sur l'acceptabilité environnementale pour l'aspect faune aviaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Juneau.

3635

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3640 Monsieur le Président, on a eu une réponse en partie, à savoir concernant les études d'impact qui sont incomplètes, les études qui sont manquantes ou sinon à compléter, mais bien ce qui nous intéresse, c'est vraiment de connaître sur quelle méthodologie Environnement Canada, quelle est la méthodologie d'Environnement Canada, c'est quoi les bases scientifiques qui vont lui permettre comme ils le disent d'évaluer les effets sur la composante avifaune.

3645 Alors c'est pas juste un manque d'études, ils parlent, à partir du moment où on aura des études complètes, on aimerait bien pouvoir les évaluer sur des bases scientifiques.

Et nous, nous demandons, quelles sont ces bases scientifiques auxquelles ils réfèrent, sur quoi ils vont se baser pour faire cette analyse-là. Je pense qu'on peut leur envoyer la question.

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut leur envoyer la question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3655

Merci beaucoup.

Lors d'une rencontre à la municipalité de L'Isle-Verte avec le promoteur, il a été dit qu'à quatre cent cinquante mètres (450 m) des maisons, je parle du bruit, on règle en bonne partie la problématique.

3660

Dans un article paru dans le journal Info-Dimanche, 28 novembre 2004, page 4, monsieur Adler, le président de SkyPower, mentionne qu'à cinq cents mètres (500 m), le bruit est le même que l'on entend lorsque l'on conduit une voiture.

3665

J'arrive à la question, je dois faire une demande de précision à savoir s'il s'agit bien, si le promoteur entend toujours, dans sa phase finale, parce que le projet est évolutif, utiliser toujours des éoliennes GE un virgule cinq (1,5 MW) XLE, soixante hertz (60 Hz).

3670

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulianne, est-ce que c'est les mêmes éoliennes que vous allez utiliser telles que celles qui sont indiquées dans votre étude d'impact.

3675

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Certainement, il y aura aucun changement à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680

Aucun changement, monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3685

Merci beaucoup. Alors ici, dans un rapport...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, vous êtes rendu à deux (2) questions, là.

3690

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Non, mais c'était pour amorcer la question, monsieur le Président, parce que...

3695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux, je vous dis que c'est la deuxième question que vous venez de poser.

3700 Maintenant, je vous en laisse une autre, mais n'exagérez pas, et puis de courts préambules, je n'en veux pas non plus.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3705 Ce sera pas très long, monsieur le Président.

Alors effectivement, ici, dans le rapport principal, la version finale de SNC-Lavalin, dossier numéro 501-941, on écrit, en milieu de page, concernant le climat sonore projeté, que le niveau de puissance sonore des éoliennes, la valeur utilisée dans les simulations, là on parle bien de simulations, et la plus élevée apparaissant au document technique du manufacturier pour le modèle d'éolienne considéré, soit cent quatre virgule zéro (104,0) dBA. C'est la valeur qui est présentée pour un vent de sept mètres-seconde (7 m/s) et plus, à une hauteur de dix mètres (10 m), pour une nacelle à une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m).

3715 Alors la question qui va suivre découle du fait que le promoteur a déclaré qu'on pouvait évaluer différents niveaux de vitesse de vent, dépendamment des sites, etc., et c'est pour ça qu'on a des éoliennes en hauteur.

3720 Alors moi, ce que j'aimerais obtenir, c'est pour le modèle d'éolienne qui est retenu par le promoteur, de donner en dBA, du type d'éolienne utilisé, pour un vent X mètres-seconde, précisant qu'il s'agit d'une vitesse de vent pris au centre des pales, sur le terrain, et nous dire si la vitesse du vent fait augmenter proportionnellement le son perçu, prélevé en dBA.

3725 En somme, ce que je veux dire, c'est que là, on a eu une question de simulation à dix mètres (10 m) pour une vitesse de vent donnée et la nacelle, par contre, est à quatre-vingts mètres (80 m). Il y a différentes vitesses de vent à différentes hauteurs.

3730 Alors moi, ce que je demande, c'est une prise de relevés en dBA au niveau de la nacelle, et nous dire à quelle vitesse de vent la prise de cette vitesse de vent là a été faite, et de nous faire un rapport à savoir, est-ce que si on augmente la vitesse du vent à ce niveau-là, est-ce que le son va augmenter proportionnellement ou sinon, ça prend une autre direction, dans un graphique.

3735 Je suis pas un expert de la question, c'est juste qu'il y avait comme une lacune, à mon avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulianne.

3740

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Je vais laisser répondre à la question monsieur Martin Meunier.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Meunier.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3750

Oui, bonjour. Donc effectivement, qu'est-ce qui est rapporté ici, c'est la valeur qui a été utilisée est effectivement cent quatre (104) dBA; c'est un gros chiffre, mais il faut mentionner qu'il s'agit d'une puissance sonore, donc c'est pas ce qu'on entend à l'oreille, c'est ce qui est utilisé dans le modèle de calcul.

3755

Il peut y avoir confusion par rapport à ce qu'on mentionne comme vitesse de vent, c'est qu'en fait, la méthode permet d'évaluer la puissance sonore de l'éolienne selon une vitesse de vent qui est mesurée à dix mètres (10 m), mais naturellement, au niveau de la nacelle, la vitesse de vent est naturellement plus élevée.

3760

Comme il avait été mentionné précédemment, il y a toujours un gradient de vitesse de vent par rapport à la hauteur. Donc c'est déjà inclus dans la méthode

Nous, on utilise le maximum, tel que mentionné, à une hauteur de dix mètres (10 m), ça inclut le fait qu'au niveau de la nacelle, la vitesse du vent est plus élevée.

3765

Par la suite, on fait des calculs et on évalue le niveau de pression sonore, ce qu'on entend vraiment au niveau du sol. On n'a pas besoin de savoir vraiment le niveau de bruit vis-à-vis la hauteur de la nacelle, c'est pas, à mon avis, nécessairement très pertinent, donc on emploie le niveau de puissance sonore, on fait des calculs pour évaluer le bruit au niveau du sol.

3770

PAR LE PRÉSIDENT:

Et de toute façon, à l'heure actuelle, est-ce que vous avez une éolienne de construite?

3775

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Dans le cadre de ce projet-là?

3780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3785 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Aucune.

PAR LE PRÉSIDENT:

3790 C'est parce que monsieur voulait qu'on prenne ça, monsieur Hervieux, vous vouliez qu'on s'installe à quatre-vingts mètres (80 m), à la hauteur de la nacelle, pour aller prendre une simulation de bruit; c'est ça?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3795

En somme, ça doit exister ailleurs, ces éoliennes-là, elles devraient être installées en quelque part, j'imagine que c'est pas les premières qui vont être installées sur le territoire s'il y a lieu, elles doivent être installées sans doute dans d'autres projets.

3800

Et nous, ce qu'on demande, dans le fond, c'est de prendre un relevé directement à la hauteur de la nacelle, de regarder c'est quoi la vitesse du vent, et d'évaluer la force d'intensité sonore en dBA.

Et à partir de là, bien, on pourra regarder qu'est-ce que ça donne.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce serait pertinent, monsieur Boulianne?

3810 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Meunier va répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3815

Oui, monsieur Meunier.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3820

À mon avis, bon, techniquement, ça se ferait, mais à mon avis, c'est non pertinent.

La méthode de mesure se situe au niveau du sol, près de l'éolienne, et par calcul, on peut évaluer le niveau de puissance sonore de l'équipement. Donc on n'a pas à s'organiser pour aller mesurer...

3825

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc, ce n'est pas nécessaire parce qu'on peut le calculer de façon autre.

3830

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3835

Merci monsieur Meunier.

Merci monsieur Hervieux.

3840

GEORGES-GUY PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3845

Monsieur Georges-Guy Pelletier, s'il vous plaît. Oui, bonjour, monsieur Pelletier.

PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:

3850

Oui monsieur le Président, ma question va s'adresser au promoteur, particulièrement à monsieur Boulianne, et le sujet, c'est quelque chose qu'on n'a pas entendu.

3855

Comme je vous ai dit, je viens pas de cette région-ci, mais on parle pas beaucoup des jeunes, et on n'en a pas vu beaucoup non plus, alors je veux voir avec monsieur Boulianne, dans les équipes qui seront mises en formation après le démarrage du parc, est-ce que la compagnie a l'intention de favoriser la main-d'œuvre jeune et locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

3860

Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3865 Oui, tout à fait, à tous les niveaux SkyPower va favoriser la main-d'œuvre, va favoriser
les retombées économiques à tous les niveaux dans la région, principalement dans les
municipalités et ensuite, s'étendra dans la MRC de Rivière-du-Loup.

3870 Au niveau de la question plus particulière pour ce qui est de la formation, plus tôt cette
semaine, peut-être que vous étiez absent lors de cette partie d'audience, je mentionnais qu'il y
a une rencontre qui est prévue le 5 juin prochain, avec les représentants du CLD, les
représentants du cégep de Rivière-du-Loup, on va mettre en place une stratégie, un plan
d'action pour la formation qui pourrait être faite pour les futurs employés qui procéderont à
l'exploitation du parc éolien.

3875 **PAR M. GEORGES-GUY PELLETIER:**

3880 Et ma deuxième question, est-ce que vous connaissez la formation qui se donne au
cégep de Gaspé, avec une éolienne dans le cégep et tout ça, vous savez qu'il y a de la
formation là, et est-ce que vous avez entendu parler s'il y avait des gens d'ici qui étaient déjà
inscrits.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3885 La formation qui se donne à Gaspé m'est pas inconnue, je la connais pas de façon
particulière, mais encore une fois, la rencontre que nous aurons le 5 juin prochain, avec les
intervenants du milieu de la formation nous donnera des informations supplémentaires à ce
niveau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3890
Merci monsieur Boulianne.

Merci monsieur Pelletier.

3895

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3900
Monsieur Hervieux. Et après monsieur Hervieux, ça va être le dernier intervenant pour
cet après-midi. Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3905

Bonjour, monsieur le Président. On excusera mon ignorance, mais voyez-vous, j'avais justement souligné tout à l'heure, pour la question du bruit, que je rencontrais une difficulté de compréhension, c'est parce qu'on n'a pas vraiment expliqué de quelle façon qu'on a basé ça, alors je vais reposer la question d'une autre manière, pour précision.

3910

Quand on dit que l'éolienne a un bruit de cent quatre virgule zéro (104,0) dBA, est-ce que c'est le bruit qu'on mesure effectivement à dix mètres (10 m) ou si on a converti, pour une valeur de dix mètres (10) mètres au sol, la donnée qu'on aurait dû obtenir à quatre-vingts mètres (80 m).

3915

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3920

Monsieur Meunier, je pense que c'est vous qui allez répondre à cette question.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3925

Dans un premier temps, la hauteur de dix mètres (10 m), dans le contrôle du bruit, fait référence à la mesure du vent. Donc il faut pas faire le lien, le bruit est pas évalué à dix mètres (10 m) de hauteur, là.

3930

Donc le cent quatre (104) dBA est le niveau de puissance sonore de l'éolienne, associé à une vitesse de vent qui est mesurée à dix mètres (10 m) de hauteur.

Le cent quatre (104 dBA), c'est technique, mais le cent quatre (104) dBA fait référence à la puissance sonore, ça nous permet de quantifier l'équipement en tant que tel, puis c'est la valeur...

3935

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste peut-être pour essayer de m'aider et d'aider aussi monsieur Hervieux, lorsqu'on parle de cent quatre (104 dBA), est-ce que ce cent quatre (104) dBA, ça correspond à un son de cent quatre (104) dBA à la hauteur de la nacelle?

3940

C'est parce que c'est vrai que c'est technique, c'est pas évident.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3945 Si vous le permettez, je vais faire l'analogie qu'on fait souvent avec la lumière, donc le son, c'est le niveau de puissance sonore qu'on utilise dans le modèle de calcul qui nous permet d'évaluer le niveau de pression, le niveau qu'on entend à l'oreille à différentes distances.

3950 On peut faire l'analogie avec la lumière, on peut dire qu'une ampoule de cent watts (100 W) éclaire plus qu'une ampoule de cinquante watts (50 W), mais si l'unique information que j'ai, c'est une ampoule de cent watts (100 W), je peux pas savoir, moi, le niveau d'éclairage que je vais avoir sur mon bureau. Ça dépend où est situé mon bureau, s'il est situé derrière un mur, si les murs sont en miroir. Vous comprenez, il y a d'autres informations à obtenir.

3955 Donc c'est purement, si on veut, théorique, le niveau de puissance sonore, c'est la valeur qui est utilisée dans le modèle, pour par la suite déduire.

3960 Donc c'est pas dire que c'est à tel niveau, ça dépend de la dimension, de la source, son niveau de pression, ainsi de suite. Donc c'est pas une position exacte, c'est le niveau de puissance sonore, c'est une valeur intrinsèque.

3965 Lorsqu'on parle d'un niveau de pression sonore, ce qu'on entend, là à ce moment-là, il faut mentionner une position, effectivement. Donc si à cent mètres (100 m) de l'éolienne, je mentionnais des niveaux il y a deux (2) jours, cinquante (50 dBA) de mémoire, ça c'est un niveau de pression sonore, ce qu'on entend, il faut donner une position, c'est effectivement en mètres, à une hauteur de un virgule cinq (1,5 m) du sol.

PAR LE PRÉSIDENT:

3970 C'est pas plus clair pour vous, monsieur Hervieux?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3975 Non, c'est pas plus clair. C'est que dans les faits, je comprends qu'on peut établir une base, mais on l'établit à dix mètres (10 m) pour cent quatre virgule zéro (104, 0) dBA.

Et moi, ce que je pose toujours comme question...

PAR LE COMMISSAIRE:

3980 Monsieur Hervieux, on n'établit pas à dix mètres (10 m). À dix mètres (10 m), on mesure la vitesse du vent.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3985

Exactement, mais...

PAR LE COMMISSAIRE:

3990

Il y a pas de son, là, c'est la vitesse du vent.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3995

C'est ça, moi, ce que je dis, c'est que la mettre plus haut, la vitesse du vent est plus grande. Alors est-ce qu'on va dépasser cent quatre virgule zéro (104,0) dBA, si on tient compte des vitesses de vent.

PAR LE COMMISSAIRE:

4000

Non, monsieur Hervieux. Non, parce que vous, vous êtes pas à quatre-vingts mètres (80 m) de haut, ça fait que le vent en haut, ça a aucune importance pour vous. Vous êtes en bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

4005

Monsieur Hervieux, cent quatre (104) dBA, ça correspond à un 747 qui décolle, ou encore une foule en délire après un match de foot, à la Coupe du monde.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4010

C'est pour ça qu'on questionne.

PAR LE PRÉSIDENT:

4015

Donc, je pense pas qu'il y ait cent quatre (104) dBA au sol.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4020

Non, c'est pour ça qu'il faut faire – malheureusement, c'est le niveau de puissance sonore, vous avez juste à aller au pied d'une éolienne, vous avez raison de mentionner les exemples que vous avez donnés, au pied d'une éolien, on peut converser d'une façon normale, on n'a jamais cent quatre décibels (104 dBA).

4025

Donc c'est un niveau de puissance sonore, il faut pas le relier à ce qu'on pourrait percevoir à l'oreille.

C'est pas non plus cent quatre (104 dBA) au niveau de la nacelle; même si on montait là, ce serait pas cent quatre (104 dBA) non plus. Il y a différentes évaluations qu'il faut faire, donc c'est pas le niveau qui est perçu à l'oreille humaine.

4030

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Je pourrais aller pour la deuxième question?

4035

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, allez-y avec votre deuxième question.

4040

PAR M. GASTON HERVIEUX:

En somme, vous avez procédé par modélisation, vous avez fait une évaluation à partir de modélisation pour évaluer les niveaux sonores.

4045

Est-ce que vous avez tenu compte de niveaux sonores qui sont perceptibles dans le milieu? Par exemple, on a un train qui passe à L'Isle-Verte, qui est perçu à huit kilomètres (8 km), on l'entend très bien passer dans une grande partie de temps, selon les niveaux de température, de temps, etc. Et on a mentionné que le même train qui passe à Saint-Arsène est perçu à Saint-Paul-de-la-Croix.

4050

Alors est-ce que vous avez considéré des facteurs de référence qui sont réels sur le milieu, et à quel endroit qu'on peut vérifier ces données-là, en sachant par exemple qu'avec des données comme celles-là, vous avez établi par exemple le dBA d'un train qui passe, mettons à sept mètres-seconde (7 m/s) et etc.

4055

Est-ce qu'on peut vérifier, à partir des données du milieu, qu'est-ce qui en est exactement de la dispersion de ces sons-là, l'intensité ou autrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060

Monsieur Meunier, ça va directement à monsieur Meunier.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4065

Je suis pas nécessairement certain de comprendre la question, mais au niveau de la simulation, tout ce qu'on a considéré, c'est les niveaux de bruit des éoliennes qu'on a entré dans le modèle.

Donc les courbes qui sont présentées sont les niveaux de bruit qui seraient perçu si l'unique source de bruit, dans la zone d'étude, était les éoliennes.

4070 Par la suite, on les compare aux critères du ministère du Développement durable pour vérifier la conformité. C'est par la suite qu'on peut considérer le bruit qui est déjà présent dans la communauté, pour vérifier l'impact.

4075 Donc c'est une autre vérification que l'on faisait. Donc je sais pas si je répons à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4080 Oui, vous répondez à la question.

Et d'ailleurs, monsieur Hervieux, la meilleure façon, c'est d'aller visiter un parc éolien, et vous vous mettez au pied d'une éolienne, vous allez à cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m), trois cents mètres (300 m), quatre cents mètres (400 m), et vous allez voir que le bruit de l'éolienne diminue plus qu'on s'éloigne.

4085 Mais ça, je pense que la seule façon, on a beau avoir, monsieur Meunier l'a très bien expliqué, c'est vrai qu'il y a des courbes, mais la meilleure façon, c'est d'aller sur le terrain.

4090 Et monsieur Béland aurait peut-être...

PAR LE COMMISSAIRE:

4095 Oui, c'est que quand vous entrez dans la question des bruits ambiants, le bruit de l'éolienne, en fait, il est relativement faible, et dès qu'il y aura un bruit ambiant, ça va le couvrir.

Plus il va y avoir de trains qui vont passer, moins vous allez les entendre, les éoliennes.

4100 Si vous êtes en forêt et qu'il ne vente pas, les éoliennes ne tournent pas. S'il vente, l'éolienne va tourner mais le vent va faire bouger les feuilles autour de vous, et ça prendra pas grand-chose pour que vous entendiez pas l'éolienne.

4105 On a fait l'expérience, je veux pas dire que les éoliennes sont parfaitement silencieuses, mais je veux dire, plus vous ajoutez des bruits ambiants, plus ça va masquer le bruit de l'éolienne.

Monsieur Meunier, est-ce que c'est le cas? Ce que je viens d'expliquer, est-ce que c'est logique?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4110 Vous l'avez constaté sur place. Comme il a été dit ici, il faut aller sur le terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

4115 C'est certain qu'on les entend, et plus on s'éloigne, moins on les entend. Mais à un moment donné, on la distingue plus, on se disait, est-ce qu'on l'entend, est-ce qu'on l'entend pas, on se creusait la tête, à une certaine distance. Il faut quand même s'éloigner.

4120 Et s'il y a d'autres éoliennes, bien là, on commence à en entendre une autre, on sait pas si c'est celle de gauche ou celle de droite.

4125 C'est pas des bruits qui sont très forts, mais c'est des bruits qui sont perceptibles, selon les conditions atmosphériques, selon la température, selon le vent, selon les autres bruits qu'il y a autour.

4130 Parce que si vous parlez de trains qu'on entend à des kilomètres, ça veut dire que ça va certainement couvrir le bruit de l'éolienne aussi, parce qu'il y a beaucoup d'autres bruits en même temps.

4135 Donc c'est très complexe d'essayer d'avoir tous les sons ambiants, mais plus il y en aura, des sons ambiants, plus ça va couvrir le bruit de l'éolienne, à moins que ces sons soient très faibles.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4140 Si vous permettez, si je soulignais cette façon de procéder, c'est que moi je considère qu'il y aurait des failles dans la modélisation.

4145 Comme partir de L'Isle-Verte à aller jusqu'où j'habite, sur le rang de la Montagne, c'est arrangé comme un amphithéâtre grec, c'est pour ça qu'on entend les bruits du village, pour les distinguer très clairement, et je me demande effectivement, parce qu'il y a pas d'éolienne sur le terrain, comment on va pouvoir anticiper la répercussion des bruits, comme si ça tourne vite tout dépendamment des vents...

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous pensez que l'éolienne va réfléchir les bruits qui viennent d'autres sources?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4150 Non, c'est pas ça que je dis.

PAR LE COMMISSAIRE:

4155 Si on ajoute le bruit des éoliennes aux autres bruits qui existent déjà, on va les entendre davantage?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4160 C'est pas ça que je dis.

PAR LE COMMISSAIRE:

4165 Je comprends pas votre question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4170 Il y a déjà des bruits existants assez loin, qu'on perçoit très bien, même à huit (8 km) ou plus kilomètres...

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce qu'ils doivent être forts.

4175 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4180 Et là, il y aurait une comparaison peut-être d'évaluer les sons justement de ces bruits existants là par rapport aux distances, pour faire des comparaisons, étant donné qu'on a un dépôt d'éoliennes sur le terrain.

Parce que la modélisation ne permet pas de tenir compte de plusieurs facteurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

4185 Je comprends votre question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4190 Alors là, je me demande comment on arrive à définir ça. Parce que la réalité, les éoliennes, une fois qu'elles sont installées, même si on évalue le bruit après, on est pris avec.

4195 Alors moi, je me dis, s'il y a des critères de bruit qui affecterait la santé publique, pour une raison ou une autre, de quelques citoyens ou plusieurs, il faudrait d'abord voir de quelle façon qu'on pourrait déjà évaluer la répercussion des bruits qui sont là, en fonction de leur graduation, et les comparer avec ce qu'on pourrait entendre.

PAR LE COMMISSAIRE:

Il me semble que vous prenez les choses à l'envers, là. Si le bruit de l'éolienne est très faible, plus vous allez aller loin, moins vous allez l'entendre.

4200

Alors je comprends pas pourquoi ça pourrait être un problème, à ce point de vue là.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Moi, je suis pas un expert, mais c'est ce que je voulais comparer, par exemple si un train produit, je sais pas moi, deux cents (200) dBA, et puis que bon, avec des mesures, on dit une éolienne produit tant, alors on veut savoir sur combien ça peut porter, en fonction du relief qui permet effectivement de porter les sons beaucoup plus loin que si tu étais en terrain planche. C'est la différence.

4205

4210

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

4215

Monsieur Meunier, est-ce que vous pouvez nous dire comment va s'atténuer le bruit de l'éolienne, à quelle distance on l'entend vraiment plus, dans un silence complet, s'il y a pas d'autres bruits autour.

4220

Dépendant de l'âge qu'on a, aussi, parce que moi, j'entends beaucoup moins bien que des gens plus jeunes que moi.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Disons que ça complique beaucoup la question.

4225

PAR LE COMMISSAIRE:

Prenez un commissaire moyen, à quelle distance n'entendra-t-il plus l'éolienne?

4230

PAR M. MARTIN MEUNIER:

J'hésite toujours à répondre à ce genre de question, parce que naturellement, ça dépend d'un ensemble de facteurs, ça dépend du bruit de fond qu'on a autour de soi.

4235

Vous l'avez constaté vous-même, à une certaine distance, ça commence à être très difficile à les entendre. Mais si vous vous trouvez, par hasard, à un endroit où il y a moins à votre position, mais que les éoliennes sont soumises à un niveau de vent qui est assez élevé, il

y a toutes ces choses, est-ce que vous êtes proche d'une sorte d'arbre avec des feuilles qui sont plus bruyantes qu'un sapin ou un autre type d'arbre, ça aussi ça peut avoir de l'influence.

4240

PAR LE COMMISSAIRE:

Nous comprenons tout ça, d'accord, mais j'essaie de voir, par exemple si je suis à cent kilomètres (100 km) d'une éolienne, est-ce que j'ai des chances de l'entendre? C'est silence sur la terre entière, est-ce que c'est possible que je l'entende?

4245

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Ça, c'est une question très théorique. Si c'était zéro dB...

4250

PAR LE COMMISSAIRE:

Quelles que soient les conditions, il doit y avoir une limite, à un moment donné, où on n'entend plus une éolienne. Sans ça, il y en a au Québec, on entendrait celles de L'Anse-à-Valleau.

4255

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Écoutez, on entendrait la navette spatiale décoller, il y a plein d'autres sources qui sont plus importantes.

4260

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il y a une limite.

4265

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Tout à fait, et on a un seuil d'audibilité, donc déjà là, en partant, ça doit être considéré.

4270

Et puis une éolienne, si on prend juste l'atténuation, ça a été présenté par les gens, juste l'atténuation en termes de distance, il y a six (6) dB à toutes les fois qu'on double la distance. Donc il y a cette atténuation-là qui se continue.

4275

Donc lorsqu'on est près de l'éolienne, vous l'avez constaté, lorsqu'on s'éloigne, ça réduit de façon importante. Mais si vous étiez en laboratoire, avec aucun bruit, bien là, il faut passer de deux cents mètres (200 m) à quatre cents mètres (400 m), par exemple, pour avoir un autre six (6) dB, quatre cents mètres (400 m) à huit cents mètres (800 m) pour avoir un autre six (6) dB d'atténuation.

4280 Donc vous comprenez, il faut s'éloigner de plus en plus. Mais théoriquement, effectivement, plus on s'éloigne, à un moment donné on va se retrouver à pas l'entendre.

PAR LE COMMISSAIRE:

4285 Alors est-ce que c'est possible que dans la région en général, quand il y aura, je sais pas moi, cent trente-quatre (134) éoliennes ici, que quelqu'un à L'Isle-Verte dise, ah, les éoliennes bougent aujourd'hui; de la même façon que quand le train passe à L'Isle-Verte, on l'entend, au village de L'Isle-Verte. Parce que sur l'île, le train, il passe plus!

4290 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

 Ce serait possible qu'ils les entendent effectivement.

4295 Moi, je sais pas si ça peut répondre à la question, effectivement, il y a différents paramètres qu'on doit considérer dans les calculs, on les a considérés, j'ai considéré la topographie, le type de sol et ainsi de suite; comme mentionné dans l'étude, j'ai considéré, il y a des choses qui sont variables, donc quand c'est variable, on prend les hypothèses sécuritaires, j'ai pris le niveau de puissance sonore maximal, pour arriver aux niveaux de bruit qui sont présentés.

4300 Là, ce qui est mentionné, c'est que bon, c'est un modèle théorique, ce serait bien qu'on puisse le calibrer, si je comprends bien la question, il y a un train qui fonctionne, pourquoi on se sert pas du train pour mesurer l'atténuation.

4305 Un train, ça a pas du tout la même composition de bruit, les fréquences produites sont pas du tout similaires à une éolienne. Vous l'avez constaté, les bruits de basses fréquences se propagent plus loin, et la hauteur de la source est différente aussi.

4310 Finalement, il y a plein d'éléments qui sont pas similaires, qui font en sorte que ça nous servirait absolument à rien de calibrer, si on veut, notre modèle avec le passage d'un train.

PAR LE COMMISSAIRE:

4315 Maintenant, admettons que les cent trente-quatre (134) éoliennes sont construites, qu'elles tournent toutes en même temps parce qu'il y a un vent pour une raison quelconque qui les fait toutes tourner en même temps, j'imagine que c'est peu plausible qu'elles bougent toutes à la même vitesse, mais bon, disons, est-ce que ça produit cent trente-quatre (134) fois le son d'une éolienne, est-ce que ça produit un bruit qui est assez considérable pour qu'on l'entende à grande distance?

4320 C'est un peu ça, finalement, les éléments de votre question?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4325 Oui, si on concerne les harmoniques, les bruits d'harmoniques, on n'entrera pas tout de suite dans les fréquences, hautes-basses fréquences, c'est autre chose.

PAR LE COMMISSAIRE:

4330 Disons entendre.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4335 Les calculs qui sont présentés tiennent compte de l'ensemble des éoliennes, le parc fonctionnant à cent pour cent (100 %), au niveau de puissance sonore maximale.

4340 Les niveaux qu'on vérifie, c'est le critère du ministère du Développement durable, c'est quarante décibels (40 dBA) au niveau des résidences. Vous l'avez constaté vous-même, quarante décibels (40 dBA), la moindre activité que l'on réalise autour de soi va venir masquer le bruit qui pourrait provenir des éoliennes.

4345 Mais si on est assis, et notre activité, c'est d'écouter notre environnement sonore, je peux pas vous garantir qu'en aucune façon ça va être audible. Mais dans la majorité du temps, dans la pire situation, c'est-à-dire tout fonctionne à cent pour cent (100 %), au maximum de puissance, et que nous, on n'est pas soumis à du vent et qu'il se passe rien autour de soi, il est possible qu'on l'entende, mais à un niveau qui est faible.

PAR LE COMMISSAIRE:

4350 Et si, au lieu d'être à quatre cents mètres (400 m), on est à huit cents mètres (800 m), il y a six décibels (6 dBA) de moins, c'est ce que vous disiez tout à l'heure, on est rendu à trente-quatre (34 dBA)?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4355 Tout à fait. Si c'est une éolienne qui génère le bruit à notre position.

PAR LE COMMISSAIRE:

4360 Alors je pense qu'on pourra pas aller beaucoup plus loin que ça. Mais ça semble suggérer que ça m'étonnerait beaucoup qu'à un kilomètre (1 km) de distance, on entende les éoliennes.

4365 Est-ce que cette phrase est sensée?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Tout ce que vous dites est sensé, monsieur le Commissaire.

4370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et maintenant, je vous remercie monsieur Hervieux.

Merci à tous, et on se retrouve à dix-neuf heures (19 h).

4375

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 MAI 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4380

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4385

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.